



OSC68108 – 138/29/24

**SOMMET EXTRAORDINAIRE DE L'UA SUR L'AGENDA PDDAA POST-MALABO
9-11 JANVIER 2025
KAMPALA (OUGANDA)**

**Stratégie et Plan d'Action du PDDAA : 2026-2035
(Mettre en place des Systèmes agroalimentaires résilients et
viables en Afrique)**

**Ext./Assembly/2(XIX)
Original : anglais**

11 janvier 2025

Contenu

Liste des acronymes	3
Résumé analytique	5
1. Introduction.....	9
Genèse et pertinence continue du PDDAA.....	11
Mise en œuvre du PDDAA et enseignements tirés : 2003-2024	12
2. Vision, pertinence et principes de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA : 2026-2035..	14
Principes directeurs du PDDAA	17
3. Tendances et Facteurs qui modèlent les systèmes agroalimentaires africains au cours des dix prochaines années	19
Urbanisation et évolution des modes de consommation.....	19
Croissance économique et hausse des revenus	19
Augmentation de la population.....	19
Innovations technologiques.....	20
Changements climatiques, durabilité environnementale et stabilité sociale.....	20
4. Objectifs stratégiques, interventions prioritaires, extraits et résultats	22
Objectif stratégique 1 : Intensifier la production alimentaire durable, l'agro-industrialisation et le commerce.....	23
Objectif stratégique 2 : Stimuler les investissements et le financement pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires.....	30
Objectif stratégique 3 : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle	33
Objectif stratégique 4 : Promouvoir l'inclusion et des moyens de subsistance équitables	38
Objectif stratégique 5 : Mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients	41
Objectif stratégique 6: Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires.....	47
5. Renforcement de la mise en œuvre et de la coordination du PDDAA	51
6. Ressources pour la Stratégie et le Plan d'action du PDDAA.....	53
7. Système d'Appui à la Gestion des Connaissances du PDDAA	56
8. Améliorer la communication et le plaidoyer du PDDAA.....	58

Liste des acronymes

UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine - Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BAD	Banque africaine de Développement
BID	Banque islamique de Développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CER	Communauté économique régionale
CNUCED	Commerce et Développement des Nations Unies
EB	Examen biennal
eEB	Système électronique d'examen biennal
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
JSR	Révision conjointe du Secteur
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMSA	Organisation mondiale de la Santé Animale
PAM	Programme alimentaire mondial
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PFNL	Produit forestier non ligneux
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNIA	Plan national d'investissement agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRIA	Programme d'investissement en propriété intellectuelle

SE	Suivi et évaluation
SIG	Systèmes d'information géographique
SPS	Normes sanitaires et phytosanitaires
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TWG	Groupe de travail technique
UE	Union européenne
WB	Banque mondiale
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Résumé analytique

Depuis son lancement en 2003 avec la Déclaration de Maputo, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) est devenu cadre pertinent pour la transformation de l'agriculture en Afrique. Dans la Déclaration de Maputo, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont engagés à allouer au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture pour pouvoir atteindre un taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) agricole de 6 %. La Déclaration du PDDAA de Malabo de 2014 a renforcé ces engagements et ajouté des objectifs et cibles plus ambitieux à atteindre à l'horizon 2025, notamment éradiquer la faim, réduire de moitié la pauvreté, tripler le commerce agricole intra-africain et renforcer la résilience. Toutefois, les progrès ont été insuffisants, tel que le révèle le quatrième (4^e) rapport d'examen biennal du PDDAA qui a été présenté à la Conférence de l'Union africaine (UA) en février 2024. Les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu que le continent n'est pas en voie de réaliser les objectifs et cibles de Malabo à l'horizon 2025, soulignant l'urgence d'élaborer un programme PDDAA post-Malabo axé sur la construction de systèmes agroalimentaires résilients, inclusifs et durables au cours de la prochaine décennie du PDDAA (2025-2035).

Pour modeler le PDDAA post Malabo, il s'avère essentiel de comprendre les principaux facteurs et tendances qui influenceront les systèmes agroalimentaires au cours de la prochaine décennie. L'urbanisation rapide, l'évolution des modes de consommation alimentaire vers des plats préparés et la demande croissante de produits diversifiés et de qualité due à la croissance économique et à l'essor de la classe moyenne stimulent les chaînes de valeur agroalimentaires. Ces facteurs mettent en lumière la nécessité de politiques qui appuient les industries de transformation comme liens essentiels entre les agriculteurs et les marchés en expansion. Il est tout aussi essentiel de prendre en compte la dynamique de l'autonomisation des femmes, qui constituent une part importante de la main-d'œuvre agricole, afin d'améliorer la productivité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de renforcer la résilience économique.

La jeunesse de la population africaine offre un immense potentiel d'innovation dans le secteur agricole. En y faisant participer les jeunes par le biais d'une meilleure formation, d'un accès aux intrants productifs, aux infrastructures et aux technologies numériques, ces jeunes peuvent être intégrés dans les chaînes de valeur et améliorer la productivité. Les politiques doivent également se concentrer sur l'accès des petits exploitants agricoles aux marchés, la facilitation des échanges et le respect des normes de viabilité.

La Stratégie et le Plan d'action du PDDAA (2026-2035) envisagent des systèmes agroalimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère. Conformément à l'Agenda 2063, à la Position africaine commune sur les systèmes alimentaires et aux engagements de la COP28 sur les systèmes alimentaires, cette Stratégie préconise des approches transformatrices et holistiques qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur agroalimentaire, de la production à la consommation.

La Stratégie intègre également les dimensions économiques, sociales et environnementales afin de renforcer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir la viabilité du secteur agricole, avec un accent sur le renforcement des capacités institutionnelles, l'exploitation des technologies et la diversification des économies à travers des activités à valeur ajoutée et l'industrialisation agricole qui créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance. Guidé par les principes d'appropriation au niveau national, d'inclusion, de durabilité environnementale et de coordination multipartite, le plan met l'accent sur la prise de décision fondée sur des données probantes, la responsabilité mutuelle et la coopération régionale pour exploiter les synergies à l'échelle du continent. Grâce à ce cadre intégré, le PDDAA vise à accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires tout en garantissant des avantages équitables à toutes les parties prenantes, en particulier les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables.

Le passage d'une transformation économique axée sur l'agriculture à une transformation économique axée sur le système agroalimentaire constitue un changement important. Cette stratégie prend en compte l'interaction complexe entre la production agricole, la transformation, le commerce, la consommation et la gestion des déchets alimentaires, afin de trouver des compromis entre les dimensions de la durabilité. La Stratégie accorde également la priorité à l'inclusion économique, à la durabilité environnementale et à la réduction de la malnutrition, en misant sur des initiatives comme la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) pour stimuler le commerce intra-africain, renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et promouvoir des régimes alimentaires résilients, diversifiés et abordables pour les 70% d'Africains qui dépendent de l'agriculture.

La Stratégie et le Plan d'action du PDDAA comportent six objectifs stratégiques visant à transformer les systèmes agroalimentaires africains :

- **Intensifier la production alimentaire durable, l'industrialisation de l'agriculture et le commerce.** Les efforts porteront sur le renforcement des systèmes d'intrants agricoles, la promotion de pratiques respectueuses de l'environnement, l'adoption de technologies émergentes, la promotion du développement des entreprises agroalimentaires et le renforcement des chaînes de valeur régionales. Ces stratégies visent à accroître la productivité et à positionner les produits agricoles africains de manière compétitive sur les marchés aux niveaux continental et mondial.
- **Stimuler l'investissement et le financement de la transformation.** Il s'agit d'améliorer les investissements agricoles publics et privés, d'accroître les dépenses publiques sectorielles, de développer des projets phares et de tirer parti de modèles de financement innovants. Ces mesures sont pertinentes pour relever les défis et accélérer la croissance au sein des systèmes agroalimentaires.

- **Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.** Ce Programme donne la priorité à l'exploitation de l'agriculture afin d'améliorer la nutrition, de renforcer les politiques et programmes connexes et de promouvoir les systèmes de sécurité alimentaire. En abordant la malnutrition de manière holistique, il vise à favoriser une alimentation plus saine pour tous les Africains.
- **Promouvoir l'inclusion et des moyens de subsistance équitables.** L'objectif de ce programme est de remédier aux inégalités au sein des systèmes agroalimentaires. Les interventions porteront notamment sur l'amélioration des infrastructures rurales, l'élargissement de l'accès aux ressources pour les groupes vulnérables, la mise en œuvre de mesures de protection sociale et l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- **Mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients.** Les stratégies seront axées sur le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et sur le renforcement de la capacité des systèmes à s'adapter aux chocs. La promotion d'une agriculture intelligente face au climat et de la diversification sera essentielle pour la résilience à long terme.
- **Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires.** Une gouvernance efficace est essentielle, ce qui renforce ainsi le leadership, la cohérence des politiques, la prise de décision fondée sur des données probantes et la responsabilité mutuelle entre les parties prenantes pour pouvoir garantir la transparence et la confiance dans les initiatives agricoles.

Afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du PDDAA post-Malabo, il s'avère essentiel de renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Ceci implique un appui ciblé aux institutions continentales comme la Commission de l'Union africaine et l'AUDA-NEPAD par à travers un fonds spécial proposé. Au niveau national, l'engagement des donateurs jouera un rôle central dans les efforts visant à renforcer les capacités, cela facilite une meilleure harmonisation et coordination entre les parties prenantes pour piloter de manière efficace la transformation des systèmes agroalimentaires.

Il est tout aussi essentiel d'améliorer la gestion des connaissances et les mécanismes de responsabilisation. Le renforcement des cadres de responsabilisation mutuelle et l'amélioration des systèmes de rapportage, comme le processus d'examen biennal du PDDAA, permettront de mieux assurer le suivi des progrès et de mieux s'aligner sur les objectifs du Programme. Ces systèmes permettront de veiller à ce que les informations

fondées sur les données éclairent les politiques et les interventions, ce qui renforce ainsi la transparence et instaure la confiance entre les diverses parties prenantes.

Une communication et un plaidoyer efficaces seront également prioritaires pour mobiliser le soutien et l'engagement à tous les niveaux. Une stratégie globale sera axée sur l'autonomisation des communautés locales, la mobilisation de champions influents et l'exploitation des réseaux pour promouvoir les priorités de ce Programme. Cette approche veille à ce que le programme trouve un écho auprès des acteurs locaux tout en maintenant la dynamique aux niveaux régional et continental.

En définitive, la Stratégie et le Plan d'action du PDDAA marquent un tournant transformateur vers une approche systémique de la transformation agricole. En abordant les défis complexes et interconnectés des systèmes agroalimentaires africains, ils mettent en exergue la pertinence de la durabilité, de la résilience et de l'inclusion. Sa vision : « Des systèmes agroalimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère », vise à créer un continent sécurisé sur le plan alimentaire et stable sur le plan économique, reflétant les aspirations collectives du continent au progrès et à la prospérité.

Stratégie et Plan d'action du PDDAA : 2026-2035

1. Introduction

L'Afrique a, au cours des deux dernières décennies (2000-2021), connu une croissance économique et agricole significative. Son produit intérieur brut (PIB) ayant doublé entre 2000 et 2021 et son secteur agricole étant devenu le plus dynamique au monde. En dépit de ces avancées, des défis persistent, notamment pour atteindre les objectifs et cibles ambitieux de la Déclaration de Malabo sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Le quatrième (4^e) rapport d'examen biennal du PDDAA a révélé que, bien que des progrès notables aient été réalisés, en 2023, aucun État membre de l'UA n'était en voie d'atteindre les objectifs de la Déclaration de Malabo à l'horizon 2025. Il convient toutefois de noter que douze États membres ont de manière constante amélioré leurs performances au cours des quatre cycles de l'examen biennal. Les enseignements tirés de ces progrès inégaux – et de la mise en œuvre du PDDAA en général – éclairent l'élaboration du programme PDDAA post-Malabo.

Les progrès limités accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs et cibles du PDDAA de la Déclaration de Malabo à l'horizon 2025, qui ont été mis en lumière dans le quatrième rapport du PDDAA sur la sécurité alimentaire et la nutrition, sont cohérents avec les conclusions du rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2024 (SOFI, 2024). Alors que 20,4 % de la population africaine souffre de la faim et que 58 % d'entre elle est confrontée à l'insécurité alimentaire, le continent peine à répondre à ses besoins de base en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. La hausse des coûts a rendu une alimentation saine inabordable pour 924,8 millions de personnes, ce qui aggrave l'insécurité alimentaire et la malnutrition sur le continent. Malgré certains progrès dans la réduction des taux de retard de croissance, la malnutrition constitue un défi majeur grave, ce qui entraîne des taux plus élevés de morbidité et de mortalité et une réduction du développement du capital humain. Parallèlement, l'obésité et les problèmes de santé qui y sont liés sont de plus en plus répandus, ce qui alourdit la charge économique et sanitaire du continent. Ces statistiques montrent clairement que sans des efforts intensifiés, l'Afrique n'est pas en voie d'atteindre son objectif de mettre fin à la faim et à la malnutrition à l'horizon 2025 ou 2030.

Malgré une croissance substantielle de la production agricole, le secteur agricole africain continue de faire face à des défis fondamentaux. Si la productivité des terres et de la main-d'œuvre a augmenté de manière constante et rapide au cours des deux dernières décennies, l'expansion des terres reste un moteur majeur de la croissance agricole. Le secteur, qui repose en grande partie sur l'agriculture familiale, est confronté à des problèmes comme l'insécurité foncière, le manque d'investissements dans la santé des sols et des niveaux élevés de dégradation des terres. Si l'agriculture commerciale à grande échelle suscite de plus en plus d'intérêt, l'agriculture familiale reste essentielle pour optimiser l'exploitation de la main-d'œuvre et des terres, promouvoir une croissance économique à grande échelle et créer une richesse durable.

Le PDDAA a joué un rôle déterminant en aidant les pays africains à définir leurs priorités nationales en matière de développement agricole. En dépit de ces efforts, l'engagement public en faveur des investissements dans le secteur de l'agriculture est resté en deçà des attentes et insuffisant. Seulement quelques pays sont en voie d'atteindre l'objectif d'allouer chaque année 10 % des dépenses publiques au secteur agricole. Des défis économiques persistent, notamment la nécessité de réduire la pauvreté grâce à une croissance inclusive et à la création d'emplois, particulièrement par le biais des principales chaînes de valeur agricoles. Afin de relever les défis humains, comme l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il faut garantir l'accès à la terre pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, tout en assurant la diversification des sources de revenus. Sur le plan environnemental, l'accent est mis sur la promotion de la gestion durable des ressources naturelles et sur l'adaptation aux changements climatiques et son atténuation. Sur le plan politique, l'accent est mis sur la poursuite de la souveraineté alimentaire et l'amélioration de la position mondiale de l'Afrique en exploitant son vaste potentiel agricole.

La première décennie du PDDAA (2003-2013) a été à la fois riche en opportunités et en défis. Du côté positif, 45 États membres de l'UA ont signé des pactes de PDDAA, 31 pays ont élaboré des plans nationaux d'investissement dans le secteur agricole (PNIA), quatre plans régionaux ont été finalisés et 28 pays ont achevé le processus PDDAA et mobilisé des ressources par le biais du GAFSP pour mettre en œuvre leurs PNIA. Toutefois, les progrès accomplis dans la mise en œuvre ont été entravés par des contraintes politiques, des contraintes en matière de ressources et un manque de coopération intersectorielle.

Consolidant la dynamique de la Déclaration de Maputo, la Déclaration de Malabo de 2014 a renouvelé l'engagement en faveur du PDDAA et fixé des objectifs ambitieux pour 2025, notamment l'augmentation du financement et des investissements dans l'agriculture, l'éradication de la faim, la réduction de moitié des taux de pauvreté, la réduction de la malnutrition, le triplement du commerce intra-africain et le renforcement de la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production. La Déclaration de Malabo a également mis l'accent sur la responsabilisation par le biais des examens biennaux agricoles et reconnu le rôle essentiel des infrastructures et du développement rural dans la croissance.

Alors que le programme du PDDAA de Malabo est axé essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la foresterie et la pêche, il reconnaît également l'importance de secteurs connexes comme les infrastructures et le commerce. Cependant, les chocs et facteurs de stress récents comme la pandémie de COVID-19, les guerres et les conflits sur le continent, le conflit entre la Russie et l'Ukraine, les conséquences néfastes des changements climatiques et la corruption ont perturbé de manière considérable le secteur agricole africain. Ces défis mettent en relief la nécessité d'un nouveau programme du PDDAA post-2025 pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains.

En 2024, la Conférence de l'Union africaine a exprimé ses préoccupations quant à la lenteur des progrès accomplis par le continent, tout en faisant remarquer que l'Afrique n'était pas en voie d'atteindre les Objectifs et cibles du PDDAA de Malabo à

l'horizon 2025. Cette préoccupation, ainsi que les menaces émergentes qui pèsent sur les systèmes agroalimentaires africains, ont conduit à l'élaboration d'un programme post-PDDAA de Malabo qui fera l'objet d'un débat à l'occasion d'un Sommet extraordinaire en 2025 à Kampala (Ouganda). Ce programme vise principalement à relever les défis existants et émergents afin de mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients et durables.

Genèse et pertinence continue du PDDAA

En juillet 2003, à l'occasion de la deuxième Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Maputo (Mozambique), les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique (Assembly/AU/Decl. 7(II)). Cette déclaration a marqué le lancement officiel du PDDAA. L'initiative PDDAA a été élaborée en réponse à la faible productivité, à l'insécurité alimentaire et à l'insuffisance des investissements dans le secteur de l'agriculture africaine. Les décideurs politiques africains reconnaissent depuis longtemps qu'au-delà de la sécurité alimentaire, la transformation agricole est indispensable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Cette reconnaissance découle du rôle central de l'agriculture dans la création d'emplois, la création de richesses, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience économique. La contribution substantielle de l'agriculture aux économies africaines et ses liens étroits avec d'autres secteurs mettent en relief sa pertinence. Le PDDAA reflète la reconnaissance collective par les dirigeants africains de l'importance cruciale du développement agricole pour le progrès économique et social du continent. La Déclaration de Maputo a exhorté les États membres de l'UA à allouer au moins 10 % de leurs budgets nationaux à l'agriculture et au développement rural et à atteindre des taux de croissance de la productivité agricole d'au moins 6 % par an. La Déclaration s'articule autour de quatre principaux piliers : 1) Gestion durable des terres et des eaux, 2) Accès aux marchés, 3) Alimentation et lutte contre la faim, et 4) Recherche agricole. Elle met l'accent sur les principes de processus de développement pilotés et adoptés par les pays, ainsi que sur l'intégration et la coopération régionales.

La Déclaration de Maputo a mis l'accent sur l'amélioration de la productivité agricole par l'augmentation des dépenses publiques dans le secteur agricole. Adoptée en 2014, la Déclaration de Malabo a élargi le cadre du PDDAA, tout en réitérant les principes et les objectifs existants et en introduisant de nouveaux objectifs ambitieux, notamment l'éradication de la faim et de la malnutrition, le triplement du commerce intra-africain, le renforcement de la résilience et le renforcement de la responsabilité des actions et des résultats. Les deux déclarations ont mis en relief l'importance de prendre en compte les perspectives des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables dans le cadre des initiatives de développement agricole ; ainsi que la nécessité d'intégrer des pratiques intelligentes face au climat.

Au cours des deux dernières décennies, le programme PDDAA est devenu le principal cadre politique de transformation des systèmes agricoles africains. Le cadre PDDAA a proposé une approche globale et coordonnée, offrant des orientations et un appui à la transformation agricole à l'échelle du continent.

Mise en œuvre du PDDAA et enseignements tirés : 2003-2024

Le PDDAA a, depuis sa mise en place, été mis en œuvre à travers divers processus, notamment l'élaboration de PNIA, la création de pactes régionaux du PDDAA et la mobilisation de ressources en faveur du développement agricole. Ce cadre a rehaussé de manière considérable le profil politique de l'agriculture, ce qui s'est traduit par une augmentation des investissements, une plus grande appropriation et un leadership africains, et la reconnaissance de l'agriculture comme vecteur de croissance économique et d'éradication de la pauvreté. Le PDDAA a également joué un rôle indispensable dans la promotion d'une planification et d'une mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et dans le renforcement de l'évaluation inclusive des performances. La participation accrue des parties prenantes, le dialogue et la responsabilité mutuelle aux niveaux national et régional ont encouragé l'alignement et la coordination des programmes de développement et des partenariats dans le secteur agricole.

De plus, la Déclaration de Malabo a renforcé l'intégration régionale et le commerce, en promouvant la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) afin de faciliter l'accès aux marchés et aux opportunités économiques pour les agriculteurs. Elle a encouragé les investissements du secteur privé et les partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures, la création d'emplois et l'innovation. La Déclaration de Malabo également a introduit le processus d'examen biennal (EB) comme instrument de coopération mutuelle dans le cadre de la responsabilité des actions et des résultats. Le rapport d'examen biennal du PDDAA est désormais le principal document de référence pour quiconque souhaite assurer le suivi des progrès accomplis dans le développement agricole en Afrique. Ce mécanisme de suivi et d'élaboration de rapports sera mis en œuvre dans le cadre du programme PDDAA post-Malabo.

La phase de Malabo du PDDAA a nécessité une approche élargie, qui englobe les secteurs connexes nécessaires à la croissance agricole, comme les infrastructures, le commerce, l'énergie, le développement rural et les Technologies de l'information et de la communication (TIC). Le Plan national d'investissement dans le secteur de l'agriculture (NAIP) est resté le principal véhicule de mise en œuvre des engagements de Malabo. L'objectif étant de passer de la dynamique de la mise en place de l'architecture du processus à la mise en œuvre, aux résultats et l'impact.

Afin de pérenniser les progrès accomplis dans le cadre du PDDAA, les pays africains doivent accorder la priorité à plusieurs domaines clés. En premier lieu, il s'avère impératif de garantir la disponibilité de ressources financières adéquates et de développer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires. Il s'avère également essentiel de renforcer la collaboration interministérielle, les organismes du gouvernement central, particulièrement les ministères des Finances et de la Planification, jouant un rôle central. Il est tout aussi important de faire participer le secteur privé et d'autonomiser les femmes, les groupes vulnérables et les jeunes dans le secteur de l'agriculture. En outre, il convient, par ailleurs, de réitérer l'engagement d'allouer au moins 10% des dépenses nationales au secteur agricole,

tout en améliorant la coordination à tous les niveaux, pour assurer une mise en œuvre efficace et la réalisation des objectifs et des cibles du PDDAA.

En dépit des résultats inégaux enregistrés sur le continent, les données sur les tendances du PDDAA et les données empiriques mettent en relief la pertinence de la mise en œuvre du PDDAA. À titre d'exemple, un examen des principales tendances du PDDAA montre que les pays qui ont adopté le PDDAA et/ou qui sont avancés dans sa mise en œuvre ont tendance à obtenir de meilleurs résultats que les pays qui n'ont pas adopté le cadre ou qui n'ont pas réalisé de progrès dans sa mise en œuvre. Au cours de la période de mise en œuvre du PDDAA (2003-2022), par exemple, les pays qui ont atteint des niveaux plus élevés de mise en œuvre du PDDAA ont enregistré des niveaux de croissance annuelle des dépenses publiques agricoles et PIB agricole plus élevés que ceux qui n'ont pas adopté le PDDAA.

D'autres données empiriques montrent que la mise en œuvre du PDDAA et le franchissement de plusieurs étapes dans sa mise en œuvre ont eu un impact positif et significatif sur les dépenses agricoles publiques, l'Aide publique au développement (APD) en faveur de l'agriculture, la productivité des terres et du travail. Toutefois, les recherches montrent également que l'effet de la mise en œuvre du PDDAA sur les dépenses agricoles et l'APD diminue au fil du temps, ce qui indique un effet de substitution entre le financement public et le financement extérieur de l'agriculture. Cette situation est prévisible, étant donné que les pays ont tendance à attirer davantage de financements extérieurs à mesure qu'ils enregistrent des progrès dans la mise en œuvre du PDDAA.

Par ailleurs, il a été démontré que la mise en œuvre des processus de responsabilisation mutuelle du PDDAA, tels que l'Examen conjoint du secteur agricole (JSR), avait un impact positif et significatif sur les dépenses agricoles publiques. Les dépenses agricoles peuvent augmenter avec la participation aux JSR, étant donné que le processus du PDDAA contribue à renforcer la volonté politique d'investir et promeut la responsabilisation et la pression des pairs au sein du secteur et entre les pays, ce qui encourage l'investissement. Les pays qui mettent en œuvre les processus de responsabilisation mutuelle du PDDAA, comme les JSR, connaissent une voie plus rapide vers la transformation agricole et le changement structurel. Les tendances et les données empiriques ci-dessus démontrent que la mise en œuvre du PDDAA et ses mécanismes de responsabilisation mutuelle peuvent conduire à des améliorations des résultats attendus et stimuler la transformation agricole.

Modeler l'agenda du PDDAA post-Malabo

Le PDDAA post-Malabo est conçu pour consolider les réalisations des phases PDDAA de Maputo et de Malabo et adopte une approche de systèmes agroalimentaires qui permettra aux parties prenantes de relever les défis de l'ensemble de la chaîne de valeur alimentaire, tout en alignant les politiques sur des objectifs élargis de développement. Cette approche met l'accent sur la durabilité environnementale afin de préserver la production alimentaire future et s'attaque à la malnutrition sous toutes ses formes (sous-nutrition et carences en micronutriments) en promouvant des régimes alimentaires diversifiés, nutritifs et abordables. Elle

privilégie également l'inclusion économique, dont bénéficient environ 70% de la population du continent qui dépend de l'agriculture. Le renforcement de l'accès aux marchés et du commerce régional, notamment par le biais de la ZLECAf, a le potentiel de stimuler de manière considérable le commerce agricole intra-africain à l'horizon 2035, par l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la promotion des variétés alimentaires locales et le renforcement de la résilience.

Les technologies émergentes jouent un rôle crucial dans la transformation des systèmes agroalimentaires africains afin d'accroître la productivité et de renforcer la résilience. La promotion de l'exploitation des technologies existantes, notamment la mécanisation, la gestion innovante de l'eau, l'agriculture numérique, l'intelligence artificielle et l'agriculture intelligente face au climat, est pertinente pour stimuler la transformation, conformément au programme PDDAA post-Malabo.

L'industrialisation agricole inclusive est pertinente pour stimuler la croissance économique, la transformation structurelle, la création d'emplois et la prospérité partagée. En intégrant la production agricole dans les chaînes d'approvisionnement et la création de valeur ajoutée, l'industrialisation agricole libère un potentiel considérable pour transformer les systèmes agroalimentaires africains, lutter contre l'insécurité alimentaire et la nutrition et réduire la pauvreté. Un engagement politique fort et des actions coordonnées sont essentiels pour améliorer les performances du secteur agro-industriel, réduire la pauvreté et atteindre les objectifs de développement de l'Afrique.

Le renforcement de la résilience est essentiel pour s'adapter aux chocs et s'en remettre, notamment les changements climatiques, les pandémies (y compris les épizooties humaines, zoonoses et animales), les conflits et les perturbations économiques. En dépit de quelques progrès réalisés, l'Afrique peine à renforcer sa résilience, seulement deux pays sont en voie d'atteindre les objectifs de renforcement de la résilience à l'horizon 2023. La lenteur des progrès accomplis dans le renforcement de la résilience compromet d'autres objectifs, comme l'élimination de la faim et de toutes les formes de malnutrition et la réduction de la pauvreté.

2. [Vision, pertinence et principes de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA : 2026-2035](#)

Le PDDAA a pour vision de mettre en place des « **Systèmes agroalimentaires durables et résilients pour une Afrique saine et prospère** ». Cette vision du PDDAA est cohérente avec l'Agenda 2063 pour « *l'Afrique que nous voulons* », la Position africaine commune sur les systèmes alimentaires, et elle a été réitérée dans la première Déclaration du Sommet africain sur le climat de 2023 qui a mis en lumière les contributions de l'Afrique aux engagements de la COP28 en faveur des systèmes alimentaires. Divers acteurs du système alimentaire sont de manière collective responsables des actions qui contribueront à réaliser cette vision commune. Dans le contexte de l'agenda PDDAA post-Malabo, les systèmes agroalimentaires englobent l'ensemble du réseau d'activités, de processus et d'acteurs participant aux processus de production, de transformation, de distribution, de consommation et d'élimination des produits alimentaires et agricoles.

La nouvelle Stratégie et le nouveau Plan d'action du PDDAA (2026-2035) marquent un changement important : le passage d'une approche axée sur la croissance stimulée par l'agriculture à une approche élargie des systèmes agroalimentaires. Ce changement stratégique s'appuie sur une compréhension du lien complexe entre l'agriculture, la nutrition, le développement économique et d'autres secteurs. Les politiques doivent être mieux intégrées pour tenir compte des compromis et des interrelations entre les aspects des pratiques durables de la ferme à la table, la complexité de la chaîne de valeur, les régimes alimentaires et la nutrition, entre autres facteurs alimentaires. La Stratégie et le Plan d'action du PDDAA visent également à renforcer les capacités institutionnelles, en encourageant une plus grande transparence, une plus grande responsabilité et une participation inclusive des parties prenantes à la mise en œuvre et à la gouvernance des systèmes agroalimentaires.

La présente Stratégie et le Plan d'action du PDDAA (2026-2035) décrivent les voies de transformation des systèmes agroalimentaires et proposent des actions stratégiques visant à contribuer à une Afrique plus prospère. La Stratégie et le plan d'action appellent à des efforts coordonnés, à des investissements accrus et à l'adoption de pratiques innovantes pour pouvoir parvenir à une transformation durable, résiliente et inclusive des systèmes agroalimentaires. Ils visent à diversifier les économies, à créer des millions d'emplois au niveau local, à améliorer l'accès à une alimentation saine, à augmenter les revenus, à renforcer la cohésion sociale et à améliorer la stabilité socio-économique, contribuant ainsi à la consolidation de la paix et à l'atténuation des conflits à long terme. Ces résultats, en fin de compte, contribuent à améliorer les moyens de subsistance et l'alimentation et la nutrition de tous les Africains.

Le succès de la mise en œuvre du PDDAA post-Malabo requiert des efforts coordonnés de la part d'un ensemble d'acteurs clés, chacun ayant des rôles distincts. **Les gouvernements nationaux** sont responsables de l'élaboration et de l'application de politiques qui créent un environnement propice à la transformation des systèmes agroalimentaires, notamment des investissements dans les infrastructures, la recherche et les services de vulgarisation. Ils doivent intégrer et prendre en compte les engagements de la Déclaration du PDDAA de Kampala dans les politiques, stratégies et cadres budgétaires nationaux pour une mise en œuvre efficace par le biais de Plans nationaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (PNIA), tout en veillant à ce que des programmes et des outils appropriés soient mis en place ; élaborer des politiques globales qui promeuvent l'investissement du secteur privé dans la transformation des systèmes agroalimentaires tout en garantissant un appui efficace du secteur public; accroître les investissements dans les infrastructures, la recherche agricole et les services de vulgarisation pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires; mettre en place des systèmes de coordination efficaces avec une participation inclusive à la gouvernance des systèmes agroalimentaires, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables; et assurer une capacité adéquate en désignant une équipe de suivi et d'évaluation de haut niveau, appuyée par des systèmes de connaissances à l'échelle de l'Afrique, des experts techniques et des plateformes numériques robustes pour une évaluation efficace de la performance et une gestion

des données. **Les organismes régionaux**, comme les entités de l'Union africaine (CUA et AUDA-NEPAD) et les Communautés économiques régionales (CER), jouent un rôle crucial dans la facilitation de la collaboration transfrontalière, l'harmonisation des politiques et le suivi des progrès accomplis dans le cadre de la réalisation des objectifs de ce Programme. La Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD doivent aider les États membres de l'UA et les CER à intégrer les engagements de la Déclaration de Kampala du PDDAA dans les plans d'investissement nationaux et régionaux dans les systèmes agroalimentaires (PNIA et PIRA); faciliter la collaboration régionale, l'intégration économique et l'harmonisation des politiques entre les États membres afin de stimuler le commerce intra-africain ; de créer un conseil consultatif dirigé par le secteur privé pour renforcer l'engagement du secteur privé; de mener un processus d'examen biennal de l'agriculture à partir de 2027 et de faire rapport sur les progrès réalisés à la Conférence de l'UA à l'occasion de sa Session ordinaire de janvier/février à partir de 2028; et d'améliorer l'exploitation des résultats du rapport d'examen biennal du PDDAA pour éclairer la planification et la prise de décision aux niveaux national, régional et continental. **Les agriculteurs, les producteurs ruraux et les entreprises agroalimentaires** jouent un rôle crucial dans l'adoption de pratiques et de technologies innovantes pour améliorer la productivité, la viabilité et la résilience agricoles, tout en investissant dans les innovations de production et la compétitivité des coûts afin de conquérir une plus grande part des marchés nationaux et régionaux. **Les partenaires au développement et les organisations internationales** apportent une assistance technique, un financement et un appui au renforcement des capacités afin d'accélérer la mise en œuvre du programme, en alignant leur soutien technique et financier sur les priorités continentales, en aidant la Commission de l'UA, l'AUDA-NEPAD, et les Communautés économiques régionales à apporter le soutien nécessaire aux États membres pour intégrer la Déclaration du PDDAA de Kampala dans les PNIA/PRIA, et à renforcer les systèmes de données et les efforts en matière de responsabilisation mutuelle aux niveaux national, régional et continental. **Les organisations de la société civile et les groupes communautaires** plaident pour un développement inclusif, tout en veillant à ce que les voix des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, soient représentées dans les processus de prise de décision. En outre, ils doivent plaider pour la création d'un cadre spécial pour superviser les plans nationaux et régionaux d'investissement dans les systèmes agroalimentaires (PNIA/PRIA) afin de garantir la transparence et la responsabilité dans leur mise en œuvre, plaider pour l'allocation de ressources afin d'améliorer les possibilités de financement du développement des systèmes agroalimentaires et de promouvoir des pratiques agricoles viables et équitables dans la transformation des systèmes agroalimentaires. **Les parlementaires** s'approprient les investissements du secteur public et assurent un suivi pour assurer une utilisation efficace des dépenses publiques dans les systèmes agroalimentaires aux niveaux national et régional. Enfin, **les acteurs du secteur privé** contribuent à travers des investissements dans la technologie, l'innovation, le développement des marchés et l'intégration de la chaîne de valeur pour stimuler la transformation des systèmes agroalimentaires, tout en augmentant les investissements dans les chaînes de valeur durables pour stimuler la production alimentaire, l'industrialisation de l'agriculture et le commerce. Ensemble, ces acteurs forment un réseau collaboratif essentiel pour atteindre les objectifs de transformation de l'agenda PDDAA post-Malabo.

Principes directeurs du PDDAA

La présente stratégie et le plan d'action réitèrent et maintiennent les valeurs et principes traditionnels du PDDAA. La Déclaration de Kampala propose une base solide pour la mise en œuvre et le respect de ces principes.

Appropriation et leadership: Ce principe met en exergue l'importance du leadership aux niveaux local, national, régional, ce qui est essentiel pour garantir la légitimité et la responsabilité. Cela signifie que le cadre du PDDAA doit être intégré dans les plans nationaux de développement agricole et légiféré pour faciliter son appropriation dans les budgets nationaux et infranationaux. Les gouvernements nationaux doivent prendre l'initiative de mobiliser les investissements publics, privés, de développement et étrangers directs, y compris les transferts de fonds.

Perspective holistique et intégrée de la transformation des systèmes agroalimentaires: L'approche des systèmes agroalimentaires repose sur un principe clé : elle adopte une perspective holistique du développement, en assurant des liens entre les efforts en matière de développement agricole afin de renforcer les synergies en vue de la transformation. Contrairement à l'approche traditionnelle axée sur l'augmentation de la productivité agricole pour quelques produits, cette approche intègre et harmonise différents domaines thématiques et politiques de l'ensemble des systèmes agroalimentaires, de la production, la transformation, la distribution et le stockage à la consommation, et englobe également la durabilité et la gestion des déchets. Les pays ont de manière générale différents programmes/initiatives pour le développement agricole portant sur différents sous-secteurs ou zones écologiques infranationales. Dans une approche des systèmes alimentaires, le PDDAA au niveau national doit les rassembler afin de promouvoir la cohérence et une transformation positive collective.

Durabilité: En tant que principe directeur, la durabilité met l'accent sur la nécessité de pratiques durables sur les plans social, économique, culturel et environnemental. Afin que ce principe soit contraignant, des critères de durabilité doivent être intégrés aux politiques et aux réglementations. À titre d'exemple, les politiques pourraient exiger des évaluations d'impact environnemental, des considérations d'équité sociale et des analyses de viabilité économique pour tous les projets et initiatives agroalimentaires.

Inclusivité: L'inclusion économique et sociale – notamment des femmes, des jeunes et des communautés vulnérables comme les pêcheurs et les éleveurs – est un élément essentiel de l'approche des systèmes agroalimentaires. L'inclusion dans les processus de planification et de mise en œuvre apporte des perspectives diverses et établit la collaboration entre les différents secteurs et groupes de parties prenantes.

Coordination et collaboration multipartite: La faiblesse des systèmes de collaboration et de coordination a constitué un handicap à la mise en œuvre du PDDAA de Malabo. En principe, le PDDAA continuera à mettre en place des systèmes et processus visant à renforcer la coopération, la collaboration et la

coordination entre les différentes parties prenantes. Des plateformes multipartites (MSP) seront utilisées, à cet effet.

Prise de décision fondée sur des données probantes: Le cadre du PDDAA préconise et promeut l'exploitation de données et de preuves fiables dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et stratégies agricoles prioritaires. Un soutien accru à la mise en place de systèmes de données nationaux plus solides et à l'institutionnalisation du processus de collecte de données du PDDAA renforcera l'utilisation des preuves dans l'élaboration des politiques.

Responsabilité mutuelle et transparence: Le PDDAA a mis en exergue l'importance de la responsabilité mutuelle entre toutes les parties prenantes. Cet engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité va au-delà du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Fiche d'évaluation et de résultats de la transformation de l'agriculture en Afrique et le Tableau de bord de l'examen biennal du PDDAA de Malabo servant tous deux d'instruments clés pour faciliter le mécanisme d'évaluation par les pairs, énoncé dans les principes et valeurs de l'UA. Les rapports de l'examen biennal du PDDAA reflètent la nécessité de créer et de renforcer les mécanismes et les plateformes de responsabilité mutuelle et d'évaluation par les pairs au niveau national. Cet élément d'évaluation et de responsabilité constituera une dimension principale de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala.

Subsidiarité et valorisation des complémentarités régionales: Le PDDAA met en exergue la nécessité de mobiliser le soutien régional, tout en notant que les interventions au niveau national ne suffiront pas à elles seules. Le PDDAA reconnaît que certaines questions transcendent les frontières nationales et nécessitent des interventions au-delà d'un seul pays. Le rôle des CER reste le plus crucial, à cet effet. En conséquence, le PDDAA post-Malabo reconnaît l'importance de la coopération entre plusieurs pays, du développement de la chaîne de valeur régionale, des infrastructures transfrontalières et des mécanismes de paiement et de règlement durables pour exploiter les complémentarités et l'harmonie régionales. Au niveau continental, la Commission de l'UA et l'AUDA-NEPAD joueront un rôle essentiel de coordination, de renforcement des capacités et de partage des pratiques exemplaires entre les pays et les régions, en tirant parti des atouts et des complémentarités régionales.

Adopter le progrès technologique: Ce principe vise à transformer les systèmes agroalimentaires africains à travers des innovations, comme l'agriculture de précision, les outils numériques, l'IA et la biotechnologie. Ces technologies améliorent la productivité, l'efficacité et renforcent la résilience climatique, tout en promouvant une croissance inclusive au profit des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes. En améliorant la gestion des ressources et l'accès aux marchés, la technologie est pertinente pour mettre en place des systèmes agroalimentaires durables et répondre aux besoins de sécurité alimentaire de l'Afrique.

Afin de mettre en œuvre avec succès les principes directeurs de l'Agenda post-Malabo (2026-2035), il convient de mettre en place des mécanismes qui rendent ces

principes contraignants aux niveaux local, national et régional. Ces principes contraignants veillent à ce que toutes les parties prenantes restent engagées dans le programme pour la transformation défini par le PDDAA, qui promeut la responsabilité, la viabilité et l'inclusion dans le développement des systèmes agroalimentaires africains.

Perspective holistique et intégrée: La transformation des systèmes agroalimentaires peut être rendue contraignante par la mise en place de mécanismes de coordination intersectorielle, comme les comités interministériels. Une législation rendant obligatoire une planification intégrée, dont des considérations technologiques, contribuerait à promouvoir une stratégie cohérente entre les secteurs.

3. Tendances et Facteurs qui modèlent les systèmes agroalimentaires africains au cours des dix prochaines années

Les systèmes agroalimentaires africains connaissent des changements profonds influencés par de nombreux facteurs économiques, démographiques, environnementaux, climatiques et technologiques. Au cours de la prochaine décennie, la compréhension de ces dynamiques sera cruciale pour les parties prenantes désireuses de modeler le paysage agroalimentaire africain afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de stimuler la croissance économique et d'améliorer les moyens de subsistance à l'échelle du continent. Les principaux tendances et facteurs déterminants sont présentés dans la présente section.

Urbanisation et évolution des modes de consommation

Le continent connaît une urbanisation rapide et les habitudes de consommation alimentaire évoluent, en conséquence. Les modes de vie urbains qui privilégient l'efficacité temporelle ont occasionné une augmentation de la consommation de plats préparés et d'aliments préparés à l'extérieur du domicile (Reardon *et al.*, 2021). Le secteur émergent de la transformation est devenu la principale passerelle entre les petits exploitants agricoles et les marchés nationaux et régionaux en pleine croissance. En conséquence, l'allongement des chaînes de valeur agroalimentaires a accru leur complexité, ce qui nécessite des politiques plus granulaires à l'avenir (Badiane *et al.*, 2022).

Croissance économique et hausse des revenus

La croissance économique soutenue de nombreux pays africains a contribué à l'émergence d'une classe moyenne disposant de revenus disponibles plus importants. Cette relance économique stimule la demande de produits alimentaires diversifiés et de qualité, notamment de viande, de poisson et de produits à base de poisson, de produits laitiers et d'aliments transformés. Ces changements, qui doivent continuer à s'accroître au cours de la prochaine décennie, influencent à la fois les modes de production et de consommation dans le secteur agroalimentaire.

Augmentation de la population

Les projections indiquent que la population africaine va doubler à l'horizon 2050, pour atteindre environ 2,5 milliards de personnes. Cette croissance explosive va accroître la demande alimentaire, ce qui présente à la fois des défis et des opportunités. Afin de répondre à cette demande, il faudra réaliser des progrès substantiels en matière de productivité agricole, d'efficacité et de développement, et modifier la transformation des aliments pour l'adapter aux modes de consommation.

Innovations technologiques

Les progrès technologiques sont sur le point de révolutionner les systèmes agroalimentaires africains. Des innovations comme l'agriculture numérique, la biotechnologie, les systèmes d'alerte précoce innovants et les plateformes numériques pour les questions de production et de santé, ainsi que l'agriculture de précision peuvent améliorer la productivité, la durabilité et l'inclusion. L'adoption généralisée des téléphones portables, de l'argent mobile et des outils numériques accélère l'accès des agriculteurs à l'information, aux services financiers et aux marchés, stimulant ainsi la croissance et la transformation de l'agriculture.

Changements climatiques, durabilité environnementale et stabilité sociale

Les changements climatiques constituent une menace redoutable pour la productivité agricole. Les variations des précipitations, la hausse des températures et les phénomènes météorologiques extrêmes ont des conséquences néfastes sur le rendement des cultures et la sécurité alimentaire. La mise en œuvre d'une gestion durable des terres et de pratiques agricoles intelligentes face au climat est cruciale pour atténuer ces défis (Mechiche-Alami et Abdi, 2020). En outre, il convient d'assurer la stabilité sociale et environnementale en s'attaquant à des facteurs tels que les flux migratoires dus aux conflits (FAO, 2018; Banque Mondiale, 2020). L'Afrique est actuellement non seulement la région la plus durement touchée par les changements climatiques, mais elle est également la région qui a les plus grands écarts de productivité agricole à combler. Cette réalité offre l'occasion de s'attaquer de manière simultanée à ces deux problèmes grâce à l'émergence d'innovations et de technologies intelligentes face au climat. Il convient d'envisager l'exploitation préventive de la science nucléaire afin de renforcer la résilience agricole par des techniques, comme la sélection végétale par mutation, l'hydrologie isotopique et la lutte contre les ravageurs.

Bien que les facteurs mentionnés ci-dessus soient essentiels, d'autres tendances et facteurs déterminants émergents, décrits ci-dessous, méritent également une attention.

Dynamique de l'égalité hommes-femmes dans l'agriculture: Il existe une reconnaissance et une demande croissantes pour un soutien accru à l'engagement des femmes dans l'agriculture. L'autonomisation des femmes dans l'agriculture peut contribuer à transformer les systèmes agroalimentaires africains. Les femmes constituent une part importante de la main-d'œuvre agricole dans de nombreux pays africains, mais elles sont confrontées à des défis pour accéder aux ressources telles que la terre, le crédit et les intrants agricoles. S'attaquer à ces disparités entre les sexes peut conduire à des gains substantiels en matière de productivité et de

sécurité alimentaire. En outre, l'amélioration de la participation des femmes aux chaînes de valeur agricoles non seulement améliore la nutrition des ménages, mais renforce également la résilience communautaire et le développement économique. L'autonomisation des femmes dans les systèmes agroalimentaires leur permet également de renforcer leur indépendance et leur autonomie économiques, ce qui leur permet d'avoir une vie meilleure pour elles-mêmes, leurs familles et leurs communautés. Des politiques et des interventions qui prennent en compte l'égalité hommes-femmes qui appuient les agricultrices sont donc indispensables à la transformation globale du secteur agroalimentaire africain.

Participation de la jeunesse: L'Afrique compte une importante population de jeunes qui ne cesse de croître. Ce riche capital de jeunes représente une opportunité significative pour la croissance, l'innovation et la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires. La participation de la jeunesse aux activités agricole est cruciale pour l'avenir du secteur, en partie parce qu'ils peuvent favoriser l'adoption de nouvelles technologies, de techniques agricoles modernes et de modèles commerciaux innovants. Grâce à la formation, au mentorat et à l'accès à des ressources telles que la terre et le financement, les jeunes peuvent devenir d'importants agents de changement dans la transformation des pratiques agricoles traditionnelles. L'engagement des jeunes dans le secteur de l'agriculture contribue également à régler les problèmes de chômage et de migration des zones rurales vers les zones urbaines en créant des opportunités d'emplois significatives dans ce secteur. Par ailleurs, les jeunes peuvent injecter de nouvelles idées et de l'énergie dans les chaînes de valeur agricoles, promouvant ainsi la durabilité et la croissance à long terme. Encourager la participation de la jeunesse aux activités agricoles constitue donc un facteur déterminant de la transformation du système agroalimentaire en Afrique.

Politiques commerciales et intégration régionale : Les politiques commerciales et l'intégration régionale, notamment par le biais de la ZLECAf, sont pertinentes pour la transformation des systèmes agroalimentaires africains. La ZLECAf promeut le commerce intra-africain par l'abaissement des tarifs douaniers, la suppression des barrières commerciales et l'harmonisation des normes, ce qui facilite ainsi l'accès aux marchés des produits agricoles sur tout le continent. En renforçant les liens économiques plus forts entre les nations africaines, la ZLECAf contribue à créer des systèmes alimentaires plus résilients, moins sensibles aux chocs extérieurs et à la volatilité des prix. L'harmonisation des politiques et des normes commerciales dans le cadre de la ZLECAf facilite la circulation transfrontalière des marchandises, réduit les coûts et améliore la disponibilité de produits alimentaires diversifiés. En outre, l'intégration induite par la ZLECAf attire les investissements dans les infrastructures agricoles et la transformation à valeur ajoutée, qui sont essentielles pour stimuler la compétitivité de l'agriculture africaine. L'appui à ces politiques est essentiel pour faire avancer la transformation des systèmes agroalimentaires africains, promouvoir une croissance durable et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur tout le continent.

Transition nutritionnelle et régime alimentaire: En Afrique, les revenus augmentent et l'urbanisation progresse, ce qui entraîne une augmentation de la demande en aliments transformés, notamment en viande et en produits laitiers. Bien

qu'il existe une corrélation entre la consommation de viande grasse et le développement de maladies cardiovasculaires, les recherches actuelles indiquent que les risques sont plus étroitement liés aux types de graisses consommées qu'à la viande et aux produits laitiers eux-mêmes, qui sont essentiels pour améliorer la nutrition des enfants. La transformation des aliments constitue un élément crucial pour garantir la sécurité alimentaire, prolonger la durée de conservation, réduire les pertes et le gaspillage alimentaires et préserver les nutriments essentiels au maintien des moyens de subsistance. Il est essentiel de faire la distinction entre les différentes formes de transformation. Si les aliments ultra-transformés peuvent être inadéquats sur le plan nutritionnel en raison de la perte de nutriments essentiels et de l'inclusion d'additifs potentiellement nocifs, tous les aliments transformés ne sont pas intrinsèquement nocifs pour la santé. La transition nutritionnelle en Afrique reflète un passage des régimes alimentaires traditionnels peu transformés à des régimes riches en aliments ultra-transformés riches en graisses saturées, en sodium, en sucre et en glucides raffinés. Ce changement, associé à l'augmentation des modes de vie sédentaires, contribue à la triple charge de la malnutrition, qui englobe la dénutrition, le surpoids et l'obésité, ainsi que les maladies non transmissibles (MNT) qui y sont associées.

Gestion durable de l'eau: La gestion durable de l'eau est un facteur déterminant de la transformation agricole en Afrique, particulièrement dans les régions confrontées à une pénurie d'eau. Des pratiques efficaces de gestion de l'eau, comme l'adoption de l'irrigation au goutte-à-goutte, la collecte des eaux de pluie et le recyclage de l'eau, sont indispensables pour maintenir la productivité agricole face aux changements climatiques et à la croissance démographique. L'accès à des ressources en eau fiables et suffisantes est un déterminant clé des rendements des cultures et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, une gestion durable de l'eau peut contribuer à prévenir la dégradation des terres et à assurer la viabilité à long terme des terres agricoles. Les décideurs politiques et les parties prenantes doivent accorder la priorité aux investissements dans les infrastructures hydrauliques, la recherche et le renforcement des capacités pour promouvoir l'adoption de pratiques durables. En garantissant une utilisation durable des ressources en eau, l'Afrique peut renforcer la résilience agricole et soutenir la croissance, la fiabilité et la durabilité de ses systèmes agroalimentaires.

4. Objectifs stratégiques, interventions prioritaires, extrants et résultats

Afin de réaliser la vision et les objectifs ambitieux du continent, cette Stratégie et ce Plan d'action suivent les voies de changement du PDDAA (figure 1), qui décrivent la logique qui relie les principaux objectifs stratégiques, les interventions stratégiques clés y afférents, les résultats et impacts attendus.

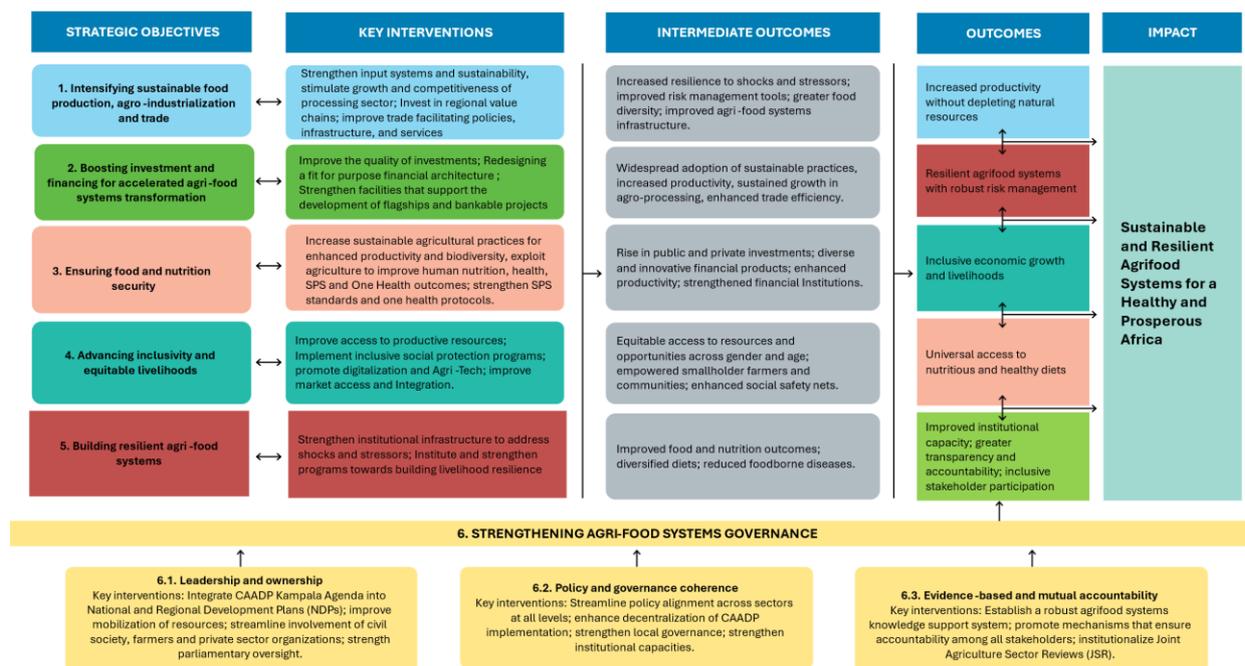


Figure 1 : Les voies du PDDAA vers la transformation des systèmes agroalimentaires

Objectif stratégique 1 : Intensifier la production alimentaire durable, l'agro-industrialisation et le commerce

Cet objectif stratégique vise à contribuer à la transformation des systèmes agroalimentaires par la production durable de produits agricoles destinés à la consommation, à la création de valeur ajoutée et au commerce (au sein des pays, sur le continent et au-delà). Il vise également à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à stimuler la croissance économique, à créer de la richesse et des emplois, à assurer la durabilité environnementale et à atténuer l'impact d'autres chocs.

L'objectif stratégique est d'augmenter la production agroalimentaire de 45% d'ici à la fin de 2035 grâce à l'adoption de pratiques agricoles durables afin de répondre aux besoins alimentaires croissants de l'Afrique et aux opportunités commerciales mondiales, de réduire les pertes après récolte de 50%, de tripler le commerce intra-africain de produits et d'intrants agroalimentaires à l'horizon 2035 conformément à la ZLECAf, et d'augmenter la part des aliments transformés au niveau local à 35% du PIB agroalimentaire à l'horizon 2035.

L'objectif consiste non seulement à stimuler la productivité, mais également à veiller à ce que cette croissance soit durable sur le plan environnemental. La Stratégie met l'accent sur la nécessité de renforcer les systèmes d'intrants agricoles, notamment en améliorant l'accès à des semences de qualité, à des aliments pour animaux, au fourrage, aux services de pollinisation, aux engrais, à l'eau et à la technologie. Elle appelle également à stimuler la croissance de l'industrialisation de l'agriculture par l'amélioration de la compétitivité et la viabilité du secteur. Les investissements dans les chaînes de valeur régionales et les améliorations des politiques commerciales,

des infrastructures et des services sont pertinents pour connecter les agriculteurs africains à des marchés plus vastes, améliorant ainsi les opportunités économiques et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les interventions nécessaires pour atteindre cet objectif visent à relever les principaux défis liés à la faible production et à la faible productivité alimentaires en améliorant l'accès aux intrants et aux technologies de haute qualité. Les défis liés à la compétitivité et à la viabilité du secteur agroalimentaire seront relevés par l'intégration des petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur et les marchés régionaux, ainsi que par le renforcement de leurs compétences entrepreneuriales comme PME pour stimuler l'industrialisation de l'agriculture. Le renforcement du commerce intra-africain nécessitera des investissements dans les chaînes de valeur régionales et des améliorations des politiques commerciales, des infrastructures et des services. Afin d'atteindre cet objectif, les interventions stratégiques ci-après seront entreprises :

Production alimentaire durable

1. **Renforcer et assurer des systèmes d'intrants fonctionnels (systèmes de semences, engrais, eau, services de vulgarisation).** Les principaux domaines d'action incluent :

- Accroître les investissements dans la recherche agricole et le développement technologique
- Développer des partenariats fonctionnels entre les développeurs de technologies et les utilisateurs
- Mettre en place des services de recherche et de vulgarisation agro-technologiques pilotés par les agriculteurs, dotés de mécanismes de rétroaction efficaces pour stimuler l'innovation et répondre aux demandes du marché
- Appuyer la formulation et l'adoption d'une législation nationale relative aux technologies émergentes et à leur utilisation
- Mettre les outils numériques d'aide à la décision à la disposition de tous les acteurs du système agroalimentaire, des agriculteurs aux consommateurs
- Accroître la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des intrants agricoles
- Améliorer les incitations des producteurs à adopter des technologies
- Moderniser et revitaliser les services de vulgarisation agricole à grande échelle en utilisant les technologies numériques, la télédétection et l'IA

- Renforcer la coopération régionale et l'harmonisation et l'alignement des politiques
 - Renforcer l'engagement des femmes et des jeunes dans les systèmes d'intrants comme acteurs privilégiés des chaînes d'approvisionnement en intrants
 - Régler les problèmes de développement rural par la promotion des systèmes semenciers gérés par les agriculteurs et les semences indigènes résilientes au climat, et avec un accent sur l'économie circulaire dans le processus du PDDAA.
2. **Renforcer l'adoption de pratiques agricoles durables.** Les principaux domaines d'action incluent :
- Mettre en œuvre l'agriculture de conservation
 - Mettre en œuvre une gestion intégrée des ravageurs qui améliore la productivité et la gestion de l'environnement
 - Promouvoir des outils et des pratiques qui intègrent les écosystèmes naturels à l'agriculture pour appuyer la biodiversité et renforcer la résilience des écosystèmes
 - Améliorer l'accès et l'exploitation des outils et des approches numériques qui améliorent l'efficacité des systèmes agroalimentaires
 - Accroître l'adoption de solutions intelligentes de gestion de l'eau agricole qui garantissent une utilisation efficace et équitable des ressources en eau du continent
 - Éliminer les obstacles à l'accès des femmes et des jeunes aux technologies
 - Régler le problème critique des pertes post-récolte des cultures et des produits animaux, tout en développant des installations artisanales de transformation et de stockage pour mieux appuyer les petits exploitants agricoles
 - Définir les principes directeurs des pratiques agricoles durables, intégrant une agriculture intelligente face au climat, et aborder de manière explicite l'économie circulaire afin de promouvoir une exploitation durable des ressources et la gestion des déchets
3. **Créer un environnement politique et réglementaire propice aux technologies émergentes, à la biotechnologie, à l'intelligence artificielle, à la numérisation et au développement de l'agriculture de précision.** Les principaux domaines d'action incluent :

- Investir dans le renforcement de l'expertise et de l'infrastructure technique
- Faciliter l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires
- Mettre en place des cadres qui facilitent l'adoption, l'échange de connaissances et le partage des pratiques exemplaires tout au long de la chaîne de valeur par tous, dont les femmes et les jeunes
- Apporter un soutien politique et financier à ces technologies émergentes
- Appuyer la formulation et l'adoption de législations nationales et régionales sur les technologies émergentes et leur exploitation

Industrialisation de l'agriculture

4. Stimuler la croissance, la compétitivité et la viabilité des entreprises agro-industrielles, avec un accent sur les petites et moyennes entreprises(PME).

Les principaux domaines d'action incluent :

- Créer un environnement propice qui assure un accès fiable aux matières premières
- Améliorer les services énergétiques et d'infrastructures qui permettent aux PME agroalimentaires de prospérer
- Construire une infrastructure institutionnelle pour le développement des compétences et les innovations technologiques
- Promouvoir des instruments innovants de financement et de gestion des risques pour les PME
- S'attaquer à la prolifération des certifications privées de sécurité alimentaire et analyser les mégatendances et les compromis du commerce, tout en reconnaissant les défis des parcs agro-industriels pour les petits exploitants agricoles.
- Promouvoir les salons professionnels en Afrique, améliorer la communication pour les ventes locales
- Développer la capacité entrepreneuriale des PME dirigées par des femmes et des jeunes
- Appuyer les partenariats et l'action collective entre les acteurs du système agroalimentaire

- Mettre en place des cadres qui développent les technologies et facilitent l'adoption, l'échange de connaissances et le partage des meilleures pratiques tout au long de la chaîne de valeur
5. **Intégrer les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur et les marchés régionaux.** Les principaux domaines d'action incluent :
- Investir dans l'enseignement technique et professionnel (EFTP) pour donner aux jeunes ruraux et aux agricultrices les compétences pratiques et les ressources de démarrage nécessaires pour entrer sur le marché du travail agricole.
 - Mettre en œuvre des programmes qui promeuvent l'intégration, notamment ceux axés sur l'amélioration des compétences techniques et professionnelles et la création de centres d'incubation et d'accélérateurs
 - Exploiter les technologies numériques qui promeuvent une meilleure connexion des petits exploitants agricoles avec les PME des secteurs de transformation émergents
 - Améliorer les compétences et les capacités des femmes et des jeunes à s'engager dans l'agro-industrie
 - Éliminer les obstacles à la participation égale des femmes et des jeunes dans l'agro-industrie
6. **Développer et intégrer les chaînes de valeur pour stimuler la création de valeur tout au long des chaînes de valeur.** Les principaux domaines d'action incluent :
- Promouvoir une approche de chaîne de valeur au niveau national
 - Créer des synergies agro-industrielles entre les pays et entre les secteurs pour renforcer l'interdépendance mutuelle entre les économies africaines
 - Faciliter le jumelage des PME avec des entreprises plus grandes pour les approvisionnements en intrants intermédiaires et le transfert de technologies et de compétences
 - Adopter des politiques d'achat et de commerce affirmatives qui intègrent les femmes et les jeunes dans les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux
 - Stimuler les marchés et adopter des pratiques de développement de marché qui stimulent l'adoption de produits fabriqués au plan local

7. **Améliorer la conformité aux exigences de durabilité.** Les principaux domaines d'action incluent :

- Mettre en œuvre des programmes qui appuient la croissance des entreprises et des entrepreneurs, avec un accent sur les PME
- Mettre en œuvre des programmes qui aident les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes à se conformer aux exigences obligatoires et volontaires en matière de durabilité

Promotion du commerce

8. **Renforcer l'accès au marché et la facilitation des échanges.** Les principaux domaines d'action incluent :

- Réformer les politiques et les mesures réglementaires qui limitent l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux
- Réduire les barrières tarifaires et non tarifaires qui entravent le commerce régional et intra-africain
- Élaborer des programmes qui mènent à la ratification et à la mise en œuvre intégrales de la ZLECAf dans les secteurs agricole et alimentaire
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui favorisent le commerce intra-africain et les produits et services agroalimentaires avec l'inclusion des femmes et des jeunes dans les protocoles commerciaux
- Développer des modèles qui renforcent la collaboration entre les petits exploitants agricoles et les petites et moyennes entreprises (PME) pour garantir des avantages inclusifs du commerce et un meilleur accès au marché.
- Intégrer les Mesures et données sanitaires et phytosanitaires (SPS) dans les politiques commerciales régionales, notamment dans le cadre de la ZLECAf, afin d'améliorer l'alignement et de faciliter des pratiques commerciales plus fluides

9. **Investir dans les chaînes de valeur régionales, les paniers alimentaires et les corridors commerciaux.** Les principaux domaines d'action incluent :

- Investir dans des politiques, des infrastructures et des services facilitant le commerce (énergie, routes, chemins de fer, ports, communication, assurance qualité, parcs agricoles) et les mettre en œuvre pour relier les zones excédentaires aux zones déficitaires

- Mettre en œuvre les activités décrites dans le programme Parcs agricoles communs africains de l'UA
- Faciliter l'accès des jeunes et des femmes aux marchés intra-régionaux dans le contexte de la ZLECAf
- Renforcer les coopératives de femmes et de jeunes tout au long des chaînes de valeur
- Mettre en place des programmes complets de formation et de certification en matière de facilitation du commerce et de professions connexes ciblant les femmes et les jeunes

Principaux résultats

La mise en œuvre des stratégies décrites donnera lieu à plusieurs résultats clés, notamment des cadres, des politiques, des plans, des programmes et des réglementations à tous les niveaux (local, national, régional et continental) qui sont élaborés ou améliorés et mis en œuvre dans des domaines liés à la génération et à l'adoption de technologies, à la production alimentaire, à l'industrialisation agricole et au commerce. Les autres résultats comprennent les investissements réalisés, les infrastructures et les services développés ou améliorés, les technologies et les outils générés ou mis à disposition, les partenariats créés, l'accès aux ressources amélioré, les barrières commerciales supprimées et les compétences et capacités développées. Les résultats seront différenciés selon les secteurs et sous-secteurs du système agroalimentaire, le long des chaînes de valeur et entre les différentes parties prenantes, notamment les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes et les PME.

Résultats intermédiaires

Les résultats obtenus contribueront à plusieurs résultats intermédiaires, notamment l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des intrants agricoles, ainsi que l'amélioration des pratiques agronomiques appuyées par des services de vulgarisation efficaces pour accroître la productivité des agriculteurs et réduire l'impact environnemental. Une coopération régionale et une harmonisation des politiques renforcées favoriseront un environnement plus favorable à la transformation des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, un meilleur accès aux outils numériques, aux technologies émergentes et à l'agriculture de précision, facilité par des partenariats public-privé plus solides, stimulera la productivité et la compétitivité du système agroalimentaire. Les capacités des PME, particulièrement celles dirigées par des femmes et des jeunes, seront renforcées grâce à un accès accru au financement et à une qualité supérieure des produits. En fin de compte, des marchés d'exportation élargis et diversifiés, des prix alimentaires stabilisés et des systèmes d'information sur les marchés robustes, associés à des investissements stratégiques dans les infrastructures, permettront de renforcer ces résultats.

Objectif stratégique 2 : Stimuler les investissements et le financement pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires

L'augmentation des investissements et du financement est un objectif stratégique pertinent pour pouvoir parvenir à une transformation durable du système agroalimentaire énoncée dans la Stratégie et le Plan d'action du PDDAA. L'objectif d'allouer 10% des dépenses publiques totales à l'agriculture (Déclarations de Maputo de 2003 et de Malabo de 2014), que seulement quelques pays ont atteint, semble avoir détourné l'attention du débat sur les investissements et les mécanismes de financement nécessaires pour réduire les risques du secteur et mobiliser les investissements et le financement du secteur privé. Avec la Déclaration de Kampala du PDDAA qui met l'accent sur les systèmes agroalimentaires, toutes les sources d'investissement et de financement – secteur public (aide au développement nationale et internationale) et secteur privé (national et étranger) – doivent être prises en compte.

La cible de cet objectif stratégique est de mobiliser un total de 100 milliards de dollars d'investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires africains à l'horizon 2035, tout en veillant à ce qu'au moins 10 % des dépenses publiques annuelles soient allouées aux systèmes agroalimentaires et qu'au moins 15% du PIB agroalimentaire soit réinvesti chaque année dans le secteur.

La stratégie met en exergue l'importance d'améliorer la qualité des investissements afin de veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière efficace et alloués à des projets et programmes viables et efficaces. Cela nécessite de repenser l'architecture financière afin de mieux répondre aux besoins des systèmes agroalimentaires et de renforcer les mécanismes qui appuient le développement d'initiatives phares et de projets susceptibles d'être financés par les banques. En outre, elle doit inclure des possibilités de financement spéciales pour appuyer l'entrepreneuriat au sein des systèmes agroalimentaires, particulièrement pour les jeunes et les femmes. Ces efforts doivent stimuler la productivité et attirer les investissements du secteur privé, contribuant ainsi à la croissance économique à long terme. Afin d'atteindre cet objectif, les interventions stratégiques ci-après seront entreprises :

1. Améliorer la qualité des investissements des secteurs public et privé

Les principaux domaines d'action incluent :

- Établir des partenariats public-privé efficaces pour les investissements sectoriels
- Réorienter l'appui aux producteurs vers des domaines qui offrent des résultats plus rentables
- Promouvoir des alternatives à l'investissement et à la finance traditionnels, comme l'accès à la terre pour les jeunes et les femmes, tout en créant un fonds d'investissement pour les systèmes alimentaires à l'échelle de l'Afrique afin d'appuyer les initiatives agricoles durables

- Élaborer des stratégies visant à améliorer l'environnement politique de l'agriculture, notamment grâce à l'augmentation augmentant des échanges de dettes contre des mesures climatiques
- Définir les responsabilités du gouvernement dans la création d'un environnement propice à l'investissement du secteur privé, tout en veillant à ce que les stratégies équilibrent de manière appropriée les intérêts publics et privés
- Spécifier les domaines d'investissement critiques, comme l'accès au crédit, l'autonomisation des jeunes et des femmes dans le secteur de l'agriculture, l'adoption de technologies, la réduction des pertes après récolte et le développement des infrastructures.

2. **Accroître les investissements du secteur public dans les systèmes agroalimentaires.** Les principaux domaines d'action incluent :

- Accroître les investissements dans la recherche et le développement agricoles, les innovations, les technologies, l'énergie, l'eau et l'irrigation, et d'autres infrastructures (emballage, réfrigération, stockage, commercialisation, etc.)
- Promouvoir une planification, une mise en œuvre et un suivi des investissements participatifs, tout en tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes
- Développer et promouvoir des instruments de réduction des risques par les banques centrales qui encouragent l'augmentation des prêts au secteur agroalimentaire par les banques commerciales
- Renforcer les investissements des secteurs public et privé dans les infrastructures essentielles telles que les routes, l'énergie et les installations de stockage, y compris les paniers alimentaires et les couloirs
- Mobiliser les investissements du secteur privé grâce à des modèles de financement mixte réduisant et partageant les risques
- Développer des mesures fiscales et non fiscales, notamment des incitations/allègements fiscaux et des réformes réglementaires, qui augmentent les transferts de fonds de la diaspora et les investissements dans les systèmes agroalimentaires
- Émettre des obligations de la diaspora pour exploiter les actifs de la diaspora du pays

3. **Renforcer les capacités de développement de projets phares et bancables :**

- Développer et mettre en œuvre des projets phares en termes de portée et d'impact
 - Améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre des projets, ce qui réduit la recherche de rentes et la corruption et augmente l'efficacité et l'efficacité
 - Renforcer les capacités de développement de projets phares réalisables et susceptibles d'être financés par les banques
 - Renforcer les capacités pour pouvoir manœuvrer à travers différentes plateformes de financement, comprendre les opportunités de financement et les exigences afin d'accéder au financement
 - Réviser les PNIA et les PRIA existants ou en concevoir de nouveaux dotés de projets phares et de modèles commerciaux identifiables qui les rendent attractifs pour le financement public et privé
4. **Améliorer l'accès au financement des investissements pour la transformation des systèmes agroalimentaires :**
- Mettre en place et renforcer les mécanismes et plateformes à tous les niveaux (local, national, régional, continental) pour harmoniser et coordonner la mobilisation des investissements
 - Mettre en place un mécanisme de financement des investissements dans les systèmes agroalimentaires africains inclusif qui prenne en compte l'égalité hommes-femmes, pour mobiliser des fonds verts et de développement pour des prêts souverains concessionnels et des subventions
 - Établir des données fiables sur les gaz à effet de serre et des systèmes d'inventaire pour faciliter les échanges sur les marchés du carbone

Résultats

La mise en œuvre des interventions stratégiques produira plusieurs résultats, notamment l'élaboration de cadres et de modèles de financement innovants, la promotion des partenariats public-privé et la vulgarisation des mécanismes de financement mixte de réduction et de partage des risques. Il sera essentiel d'améliorer les programmes d'éducation financière et d'élargir leur portée. En outre, la création d'incitations à l'investissement pour les PME et les agriculteurs, l'augmentation du volume et du nombre d'opérations de financement agricole et le développement de modèles de financement innovants seront essentiels à la croissance du secteur.

Résultats intermédiaires

La mise en œuvre des stratégies proposées vise à accroître et à améliorer la qualité des investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires. Il s'agit notamment d'optimiser le financement et le calendrier des fonds alloués aux plans d'investissement nationaux et régionaux, de renforcer les infrastructures financières et d'améliorer la compréhension des besoins d'investissement dans les différents sous-secteurs agroalimentaires. En conséquence, le financement global disponible pour le secteur agricole augmentera, ce qui réduit les risques de crédit pour les institutions financières et élargit l'accès aux services financiers, particulièrement pour les petits exploitants agricoles. En misant sur les technologies numériques, l'objectif est de réduire davantage les coûts et les risques de défaut de paiement pour les petits exploitants agricoles.

Objectif stratégique 3 : Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle

En dépit des progrès louables réalisés dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle sur le continent, la complexité croissante et l'interdépendance de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de la santé et de la sécurité sanitaire des aliments posent des défis considérables aux décideurs politiques et aux parties prenantes. Ces défis se manifestent par le manque de cultures diversifiées et riches en nutriments, le coût élevé des régimes alimentaires sains, le choix limité des consommateurs en matière d'alimentation et les obstacles liés aux mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Les maladies d'origine alimentaire, par exemple, touchent une part importante de la population africaine, ce qui entraîne des coûts médicaux élevés en plus de la perte de productivité (en raison des jours d'absence au travail ou à l'école). Pourtant, une main-d'œuvre en bonne santé et productive est essentielle à la transformation socio-économique du continent.

Cet objectif stratégique vise à atteindre l'objectif « Faim zéro » dans tous les États membres de l'Union africaine à l'horizon 2035, à réduire le retard de croissance de 25%, l'émaciation de 25% et le surpoids de 25%, et à veiller à ce que 60% de la population puisse se permettre une alimentation saine.

La Stratégie et le Plan d'action du PDDAA mettent en relief le rôle des systèmes agroalimentaires dans l'élimination de la faim et de toutes les formes de malnutrition. Ils préconisent l'adoption de pratiques visant à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la consommation d'aliments sains et sûrs pour de meilleurs résultats en matière de santé humaine. Ils mettent également l'accent sur l'éducation des consommateurs et l'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes axés sur la qualité de l'alimentation et la nutrition aux niveaux national, sous régional et régional. Le renforcement des normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et des protocoles « Une seule santé » pertinent pour préserver la santé publique et veiller à ce que les aliments produits en Afrique soient sécurisés et nutritifs.

Les interventions visent à relever les défis majeurs du système agroalimentaire, avec un accent sur le renforcement des capacités des petits exploitants agricoles et des PME. Ces acteurs sont indispensables à la production alimentaire, mais ils rencontrent souvent des difficultés pour respecter les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) pertinentes. L'objectif des interventions proposées est de renforcer la capacité de ces acteurs à se conformer aux normes pertinentes, ce qui

améliore ainsi la sécurité et la qualité des aliments tout en promouvant des pratiques agricoles durables. Le secteur privé est d'une importance cruciale tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire, de l'approvisionnement en intrants à la production, la transformation et la distribution. Optimiser son potentiel repose sur la collaboration avec le secteur public, qui est cruciale pour créer un environnement favorable. Assurer l'accessibilité et le caractère abordable des aliments riches en nutriments est un objectif principal, particulièrement pour les populations vulnérables qui sont touchées de manière disproportionnée par l'insécurité alimentaire. Le succès de ces interventions dépendra de la participation active des parties prenantes, notamment des organismes gouvernementaux, des entreprises privées, des organisations de la société civile et des communautés locales, qui doivent tous travailler en étroite collaboration afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Essentiellement, ces efforts visent à créer un environnement alimentaire plus durable et plus équitable en s'attaquant aux obstacles à chaque étape du système agroalimentaire, cultivant ainsi la résilience et l'inclusivité. Afin d'atteindre cet objectif, les interventions stratégiques ci-après seront entreprises :

1. **Miser sur les systèmes agroalimentaires qui améliorent la nutrition et la santé humaines.** Les principales actions incluent :

- Encourager la diversification de la production agricole, notamment l'augmentation de la production et de la consommation de cultures traditionnelles et indigènes africaines nutritives
- Encourager la culture de cultures diverses et riches en nutriments, dont l'adoption de variétés de cultures biofortifiées, et renforcer les chaînes de valeur des aliments riches en nutriments
- Améliorer l'accès à des aliments nutritifs en soutenant le jardinage familial et la production d'élevage, de pêche et d'aquaculture à petite échelle, avec un accent sur les populations et les communautés vulnérables
- Mettre en place et développer des initiatives d'alimentation scolaire locales qui privilégient les aliments d'origine locale, améliorant ainsi la qualité nutritionnelle tout en appuyant les agriculteurs et les communautés locales
- Renforcer les politiques et programmes de nutrition, avec un accent sur l'éducation nutritionnelle et par la sensibilisation des consommateurs à des choix alimentaires plus sains
- Améliorer les services de vulgarisation agricole et intégrer l'éducation nutritionnelle
- Intégrer des interventions qui prennent en compte la nutrition dans le secteur agricole

- Appuyer les programmes qui célèbrent les aliments traditionnels et les cuisines culturelles, avec un accent sur le riche patrimoine alimentaire de l'Afrique, tout en renforçant les chaînes de valeur des aliments riches en nutriments et en intégrant une approche axée sur la nutrition dans toutes les chaînes de valeur soutenues.
- Incorporer la commémoration continentale annuelle de l'ADFNS afin de renforcer l'engagement au niveau des États membres et de tirer parti de cette plateforme pour le plaidoyer, la promotion de l'importance et des avantages du riche patrimoine alimentaire de l'Afrique.
- Appuyer des programmes visant à combler l'écart entre les hommes et les femmes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Améliorer l'accès aux fruits, aux légumes et aux aliments d'origine animale via les marchés locaux pour améliorer les résultats nutritionnels

2. **Renforcer les politiques et programmes nutritionnels, l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation des consommateurs.** Les principales actions incluent :

- Renforcer la capacité d'élaboration de politiques, de stratégies et de programmes spécifiques et sensibles à la nutrition liés aux systèmes agroalimentaires à tous les niveaux et assurer des liens avec les organismes multisectoriels nationaux existants pour lutter contre la malnutrition
- Mettre en œuvre des lignes directrices sur l'alimentation qui influencent les politiques et les programmes visant à intégrer une alimentation saine dans le programme de développement de systèmes agroalimentaires durables
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques qui promeuvent des environnements alimentaires sains, l'élevage indigène et les produits du bois non forestiers afin de réduire la disponibilité et de décourager la consommation d'aliments malsains, tout en encourageant la production et la consommation d'aliments sains
- Proposer des formations professionnelles en éducation nutritionnelle, notamment par le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles à concevoir, à mettre en œuvre, à adapter et à évaluer des actions, des politiques et des programmes efficaces d'éducation nutritionnelle
- Intégrer l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires
- Créer un pôle de recherche agricole qui aborde les connaissances et les pratiques de recherche et de vulgarisation dans toutes les chaînes

de valeur, notamment l'agriculture scolaire pour les programmes d'alimentation scolaire.

3. **Renforcer les normes SPS et le protocole *One Health*.** Les principales actions incluent :

- Formuler et appliquer des lois et réglementations complètes en matière de sécurité alimentaire aux niveaux national, sous régional et régional, alignées sur les normes internationales
- Accélérer la création de l'Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments
- Établir des autorités nationales de sécurité alimentaire qui créent des organismes spéciaux pour superviser les normes et les pratiques en matière de sécurité alimentaire
- Moderniser les laboratoires, les installations d'essai et les infrastructures connexes
- Former les inspecteurs et les régulateurs aux normes SPS
- Mettre en œuvre des systèmes de traçabilité et des plans d'intervention d'urgence
- Élaborer et adopter des lignes directrices et des protocoles de l'Initiative *One Health*
- Assurer des mécanismes de coordination *One Health*
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation sur l'importance des normes SPS
- Renforcer la coordination et l'harmonisation nationales des normes de sécurité alimentaire et de commerce afin de rationaliser les processus, d'améliorer l'assurance qualité et de faciliter les échanges transfrontaliers.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce, de surveillance et de contrôle des ravageurs et des maladies animales et végétales transfrontalières.
- Concevoir et mettre en œuvre un programme d'éradication des maladies prioritaires comme la peste des petits ruminants (PPR) et le contrôle des maladies transfrontalières.

4. **Prendre en compte les dynamiques socio-économiques et renforcer les filets de sécurité sociale innovants qui s'attaquent à la nutrition.** Les principales actions incluent :

- Renforcer les programmes de protection sociale et d'autonomisation économique, en ciblant les ménages vulnérables et ceux touchés par les chocs et les crises
- Assurer des interventions de protection sociale et de filets de sécurité sociale basées sur l'argent liquide et l'alimentation en privilégiant les aliments sains
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies qui renforcent les filets de sécurité sociale, créent des opportunités économiques durables et veillent à ce que les aliments nutritifs soient accessibles et abordables pour toutes les communautés.
- Apporter un soutien personnalisé aux populations vulnérables
- Promouvoir des mécanismes comme l'allègement de la dette, les réserves alimentaires stratégiques et les subventions aux prix des denrées alimentaires, tout en veillant à ce que chaque pays élabore une politique claire de sécurité alimentaire qui garantisse un approvisionnement alimentaire ininterrompu, établisse des réserves tampons et met en œuvre des plans de préparation et de réponse aux catastrophes naturelles et d'origine humaine.
- Mettre en œuvre des politiques et des programmes transformateurs en matière d'égalité hommes-femmes
- Promouvoir la participation des jeunes et des femmes aux systèmes agroalimentaires

Principaux résultats

Les principaux résultats comprennent l'amélioration des politiques, réglementations et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle ; l'augmentation de la production et de la consommation d'aliments nutritifs traditionnels et autochtones ; le renforcement des chaînes de valeur qui promeuvent les aliments riches en nutriments ; la sécurité alimentaire et les normes et protocoles SPS; et le développement des infrastructures et des capacités de sécurité alimentaire. Des politiques et programmes du secteur agricole qui intègrent de manière significative des interventions qui prennent en compte la nutrition, ainsi que des politiques et programmes agricoles transformateurs en matière d'égalité hommes-femmes.

Résultats intermédiaires

Les principaux résultats intermédiaires comprennent l'amélioration de la réglementation alimentaire et des systèmes alimentaires plus sûrs, un accès accru à des aliments plus nutritifs et leur consommation, une réduction des cas de maladies résultant d'un manque de nourriture et une réduction des maladies et épidémies d'origine alimentaire. D'autres résultats incluent une amélioration de la diversité

alimentaire et de l'apport en nutriments, une amélioration de la sécurité et de la qualité des aliments, une confiance accrue du public dans le système alimentaire, de meilleurs résultats en matière de nutrition et de santé, une réduction de la malnutrition et des maladies liées à l'alimentation (réduction de la prévalence du retard de croissance, des carences en micronutriments, de l'obésité en surpoids et des maladies non transmissibles associées).

Objectif stratégique 4 : Promouvoir l'inclusion et des moyens de subsistance équitables

Cet objectif stratégique reconnaît que le changement transformateur des systèmes agroalimentaires africains doit être inclusif. La stratégie met en lumière la nécessité d'améliorer l'accès aux ressources productives pour les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les petits exploitants agricoles, les pêcheurs et les éleveurs. Il aborde les inégalités et les déséquilibres de pouvoir qui pèsent sur les femmes, les jeunes (aussi les jeunes femmes que les jeunes hommes) et d'autres groupes vulnérables sont exacerbés par le fait qu'ils sont touchés de manière disproportionnée par les extrêmes climatiques, les catastrophes, les conflits, les ralentissements et les effondrements économiques et le caractère inabordable d'une alimentation saine. Par ailleurs, ces contraintes sont modelées et renforcées par les normes sociales et les inégalités structurelles (FAO *et al.*, 2020, Lynnette *et al.*, 2021).

La cible de cet objectif stratégique est de réduire de 50% le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, de réduire de 50% l'écart de rendement entre les agriculteurs et les agricultrices et d'autonomiser au moins 30 % des femmes, 30 % des jeunes et 30% des groupes vulnérables dans les chaînes de valeur agroalimentaires à l'horizon 2035.

En mettant en œuvre des programmes de protection sociale inclusifs, en garantissant l'inclusion financière et en promouvant l'exploitation des technologies numériques dans l'agriculture, cet objectif stratégique vise à autonomiser ces groupes et à leur permettre de participer pleinement à l'économie des systèmes agroalimentaires. L'amélioration de l'accès aux marchés et de l'intégration est également pertinente pour veiller à ce que tous les agriculteurs, quelle que soit leur taille, puissent bénéficier des marchés agroalimentaires en pleine croissance en Afrique.

Les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes contribuent de manière significative aux systèmes agroalimentaires. Toutefois, les données montrent qu'ils ont souvent un accès plus faible aux ressources productives et aux services que les grands exploitants agricoles, les hommes et les adultes, ce qui affecte le rendement de leur travail et d'autres investissements dans les systèmes agroalimentaires. Cette situation conduit à son tour à des résultats socio-économiques inférieurs ou indésirables. Les interventions ici s'attaquent aux défis par le biais de politiques, d'institutions, de programmes et d'investissements inclusifs qui améliorent les infrastructures et l'accès aux services sociaux dans les zones rurales et parmi les communautés vulnérables, promeuvent l'égalité hommes-femmes et développent, entre autres, les compétences entrepreneuriales et de leadership des petits exploitants agricoles, des femmes et des jeunes dans les systèmes

agroalimentaires. Afin d'atteindre cet objectif, les interventions stratégiques ci-après seront entreprises :

1. **Améliorer les infrastructures et l'accès aux services sociaux** dans les zones rurales et parmi les communautés vulnérables, conformément aux Directives volontaires sur le droit à l'alimentation. Les principales actions incluent :
 - Investir dans l'énergie, les routes, les TIC et les infrastructures d'irrigation
 - Améliorer l'accès aux services sociaux dans les zones rurales, à l'éducation, à la santé, à l'eau et à l'assainissement
2. **Faciliter l'accès à des ressources productives sûres pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables** à travers des programmes ciblés pour les ressources foncières, les services financiers conviviaux, les marchés, d'informations et de réseaux, et d'intrants, comme les semences et les engrais. Les principales actions incluent :
 - Mettre en œuvre des politiques foncières qui prennent en compte l'égalité hommes-femmes qui garantissent un régime foncier sécurisé et des droits pour les femmes et les jeunes
 - Assurer un accès équitable aux financements, aux marchés et aux TIC abordables pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables
 - Investir dans des technologies, notamment des technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre et respectueuses du climat, qui répondent aux besoins des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables
 - Améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux terres agricoles
 - Faciliter les emplois verts et résilients au changement climatique pour les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables grâce à des initiatives qui appuient les entreprises axées sur l'agriculture intelligente face au climat, les énergies renouvelables dans l'industrie agroalimentaire, les marchés du carbone et l'adaptation aux changements climatiques
3. **Mettre en œuvre des programmes de protection sociale inclusifs.** Les principales actions comprennent :
 - Étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs du système agroalimentaire, y compris aux agriculteurs

- Assurer l'accès à une protection sociale complète, adéquate et durable, y compris l'assurance sociale et l'assistance sociale à tous les groupes vulnérables
 - Mettre en œuvre des programmes de protection sociale qui reconnaissent, réduisent et redistribuent le travail de soins non rémunéré des femmes rurales
4. **Améliorer l'autonomisation économique et renforcer les capacités.** Les principales actions incluent :
- Renforcer les compétences et les capacités des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables par la formation et l'éducation
 - Promouvoir les opportunités de leadership pour les femmes et les jeunes dans les systèmes agroalimentaires et les organes décisionnels
 - Créer des opportunités d'emploi décentes dans les chaînes de valeur agricoles pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables
 - Mettre en place des mécanismes et développer des produits de financement vert adaptés aux besoins des femmes et accessibles aux coopératives de femmes et aux entreprises agroalimentaires dirigées par des femmes
 - Inclure de manière active les groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les petits exploitants agricoles dans les systèmes agroalimentaires, par l'amélioration de leur accès aux services financiers, aux marchés et à la technologie.
5. **Mettre en œuvre des politiques et des institutions inclusives.** Les principales actions incluent :
- Veiller à ce que les politiques et les institutions répondent aux besoins des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques inclusives qui encouragent la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables
 - Renforcer les institutions pour soutenir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des jeunes dans les systèmes agroalimentaires
 - Renforcer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe et par âge
 - Intégrer des politiques et des programmes tenant compte de la dimension de genre pour promouvoir des moyens de subsistance équitables tout au long de la chaîne de valeur agricole

- Développer des initiatives qui permettent aux groupes vulnérables de s'engager pleinement et efficacement dans la chaîne de valeur agricole.
6. **Assurer une rémunération décente et une rémunération égale pour un travail de valeur égale ainsi que la sécurité au travail pour les femmes et les jeunes** dans le secteur des systèmes agroalimentaires. Les principales actions incluent:
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques sur l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour les femmes et les jeunes travailleurs des systèmes agroalimentaires
 - Réduire l'écart de rendement entre les agriculteurs et les agricultrices
 - Élaborer et promouvoir des normes pour les lieux de travail dans les systèmes agroalimentaires qui soient exempts de harcèlement sexuel, conformément à la Convention C190 de l'OIT
 - Élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à lutter contre le travail de soins non rémunéré des femmes
 - Accroître les investissements publics et privés dans les services de garde d'enfants

Principaux résultats

Les principaux résultats obtenus sont les infrastructures rurales et les améliorations des services sociaux qui rendent la vie et les activités commerciales dans les zones rurales plus attrayantes. Les autres résultats comprennent la mise en œuvre de programmes de protection sociale et l'augmentation de la couverture en termes de bénéficiaires atteints, de formation au développement des compétences et de stagiaires par les groupes vulnérables cibles, et de politiques inclusives mises en œuvre et de part de la population ciblée.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires comprennent une égalité et une participation accrues des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables aux systèmes agroalimentaires, un accès accru pour les groupes vulnérables, des compétences et des connaissances améliorées des groupes vulnérables et des politiques inclusives renforcées.

Objectif stratégique 5 : Mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients

Cet objectif stratégique vise à mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients capables de résister et de s'adapter à divers chocs et facteurs de stress, notamment les changements climatiques, les fluctuations des marchés et les

bouleversements sociaux. La Stratégie met l'accent sur la nécessité de renforcer l'infrastructure institutionnelle nécessaire afin de relever de manière efficace ces défis. Cette initiative nécessite un investissement dans une compréhension plus approfondie de la nature et des facteurs de vulnérabilité. Cette compréhension est pertinente pour élaborer des stratégies qui améliorent la préparation et la capacité de réponse aux chocs. En instituant et en améliorant des programmes qui renforcent la résilience des moyens de subsistance en temps normal, la Stratégie vise à aider les communautés à maintenir la sécurité alimentaire et à appuyer la productivité agricole même face à l'adversité.

La cible de cet objectif stratégique est de veiller à ce que les systèmes agroalimentaires africains soient résilients aux chocs climatiques, socio-économiques et environnementaux. À l'horizon 2035, au moins 30% des terres agricoles doivent être gérées de manière durable et 40% des ménages doivent être protégés des chocs.

Les systèmes agroalimentaires africains sont soumis à de fortes pressions, en raison d'une interaction complexe de défis climatiques, environnementaux, socio-économiques, politiques, technologiques et sanitaires. La dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, les importations alimentaires, l'insuffisance des infrastructures et les conflits, entre autres facteurs, exacerbent les vulnérabilités. À titre d'exemple, les changements climatiques posent un défi de taille, les phénomènes météorologiques extrêmes affectant la production, la productivité et les ressources en eau. Le manque de ressources financières et l'instabilité économique entravent les efforts d'adaptation. Ainsi, une approche globale et multidimensionnelle visant à mettre en place des systèmes agroalimentaires résilients, alignée sur les cinq capacités de résilience critiques (préventive, anticipative, absorbante, adaptative et transformatrice) est pertinente. Les principales priorités comprennent le renforcement des infrastructures, le renforcement des capacités, les systèmes de connaissances, les systèmes d'alerte précoce, la cohérence des politiques et les réponses coordonnées, en plus de la promotion d'une agriculture intelligente face au climat, dont l'irrigation, la diversification et le renforcement de la résilience des agriculteurs. Afin d'atteindre cet objectif, les principaux domaines d'intervention ci-après seront mis en œuvre :

1. **Investir dans les capacités humaines et biophysiques**, ainsi que les systèmes sociaux, institutionnels et de connaissances, pour mieux comprendre, prévenir, anticiper et répondre aux chocs majeurs qui affectent les systèmes agroalimentaires. Les principales actions incluent :
 - Investir dans les capacités humaines et les systèmes de connaissances pour mieux comprendre et gérer les chocs, les facteurs de stress et les menaces du système agroalimentaire et renforcer la planification des scénarios et des prévisions ainsi que la modélisation prédictive
 - Appuyer l'intégration de l'EFTP et de l'enseignement de l'EFTP dans la préparation des acteurs de la livraison du dernier kilomètre essentiels à un système agroalimentaire robuste et fonctionnel

- Investir dans des systèmes d'alerte précoce qui éclairent une prise de décision plus efficace et plus rapide et des mesures tournées vers l'avenir afin d'atténuer les perturbations
- Développer, renforcer et financer des institutions et des programmes qui créent, soutiennent, vulgarisent et encouragent l'exploitation des données et des connaissances
- Promouvoir les technologies agricoles de précision, notamment l'exploitation de données géospatiales et de l'intelligence artificielle pour évaluer, surveiller et faire rapport en temps réel sur l'état des cultures, du fourrage, du bétail et des pêcheries.
- Traiter l'impact de divers chocs et facteurs de stress sur des groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les peuples autochtones et les résidents de pays vulnérables et concevoir des mesures de réponse adaptées
- Promouvoir une paix durable par le règlement des conflits et des initiatives de consolidation de la paix
- Promouvoir des pratiques agricoles durables et développer les infrastructures nécessaires pour appuyer la résilience des systèmes agroalimentaires.
- Renforcer les capacités institutionnelles nationales et régionales pour une réponse efficace et rapide aux invasions et aux poussées de ravageurs migrants afin de promouvoir la sécurité alimentaire.

2. **Renforcer la capacité d'absorption des systèmes agroalimentaires** qui réduisent au minimum les dommages, protègent les moyens de subsistance et reconstruisent mieux en cas de choc. Les principales mesures à prendre sont :

- Investir dans une meilleure compréhension des modèles et des facteurs de vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés pour une meilleure préparation et une réponse plus efficace aux chocs
- Renforcer les protocoles coordonnés et robustes de réponse aux situations d'urgence et de rétablissement afin de réduire au minimum les perturbations et de faciliter une relance rapide
- Établir et renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux, pour garantir une approche unifiée et efficace de la gestion des crises du système agroalimentaire
- Promouvoir le transfert des risques et les mesures de protection sociale, comme l'assurance et le crédit qui aident les agriculteurs à gérer les risques et à se remettre des pertes

- Établir et renforcer les marchés pour améliorer les flux de marchandises et réduire le gaspillage

3. **Promouvoir l'adaptation au sein des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance** : réduire la vulnérabilité aux chocs et facteurs de stress majeurs. Les principales mesures à prendre sont :

- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et des outils de gestion des risques pour protéger les agriculteurs contre les événements imprévisibles et atténuer les pertes potentielles.
- Investir dans le développement, la mise à l'échelle et l'adoption d'une agriculture résiliente aux changements climatiques et à faibles émissions
- Développer l'irrigation intelligente en utilisant des techniques comme la récupération des eaux de pluie, des systèmes d'irrigation efficaces (par exemple, l'irrigation goutte à goutte), l'énergie solaire et l'amélioration du stockage et de la récupération de l'eau pour faire face aux précipitations irrégulières
- Promouvoir la diversification des systèmes agricoles et de culture (par exemple, la production de cultures, l'aquaculture, la pêche et l'élevage)
- Équiper les agriculteurs d'outils, notamment de technologies numériques, pour gérer les risques
- Améliorer les services de vulgarisation agricole pour doter les agriculteurs des connaissances et des ressources nécessaires, dont les connaissances locales.
- Développer l'exploitation des énergies renouvelables dans l'agriculture, notamment les systèmes d'irrigation alimentés à l'énergie solaire, le biogaz et d'autres sources d'énergie renouvelables pour le traitement, le stockage et la cuisson après récolte
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation et promouvoir l'exploitation de l'énergie éolienne et de la microhydraulique pour les opérations agricoles dans les zones appropriées
- Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires par l'amélioration des installations de stockage et les infrastructures de transport afin de réduire au minimum les pertes post-récolte et le gaspillage alimentaire
- Encourager l'adoption de pratiques et de technologies qui prolongent la durée de conservation des produits agricoles (par exemple, séchage, emballage et réfrigération améliorés)

- Promouvoir un changement de comportement chez les consommateurs en phase avec la nécessité d'une économie circulaire à travers la diversité des aliments africains
- Renforcer les capacités conjointes de vulgarisation et de recherche agricoles à tous les niveaux, en mettant en relief le rôle essentiel de la recherche et de l'innovation dans la génération de nouvelles connaissances et solutions, et en veillant à ce que ces contributions soient plus visibles et intégrées dans les pratiques et les politiques agricoles.

5. **Investir dans des capacités de transformation à long terme** : Mettre en place des systèmes agroalimentaires fondamentalement différents, plus résilients et plus inclusifs. Les principales actions incluent :

Pratiques agricoles et gestion durables des terres

- Investir dans des pratiques agricoles intelligentes face au climat, diversifier la production agricole et améliorer les systèmes de gestion de l'eau pour renforcer la résilience face aux changements climatiques et aux chocs externes
- Promouvoir une intensification agricole durable pour accroître les rendements, protéger les écosystèmes, améliorer l'alimentation et la nutrition et augmenter les revenus
- Promouvoir une gestion durable des terres, une gestion intégrée de la fertilité des sols, des pratiques de pâturage durables, le reboisement et le boisement qui réduisent l'érosion, améliorent la santé des sols et la productivité agricole, contribuent à la séquestration du carbone et restaurent les terres dégradées
- Préserver et utiliser les ressources génétiques indigènes pour promouvoir le développement de variétés de cultures indigènes diverses, nutritives et résilientes.
- Améliorer la disponibilité et la consommation des cultures indigènes, ainsi que des produits de la pêche et de l'élevage
- Promouvoir des stratégies d'irrigation qui tiennent compte de la nutrition

Infrastructures et diversification pour renforcer la résilience

- Investir dans des infrastructures agroalimentaires robustes, notamment dans les systèmes de transport, de stockage et d'irrigation, afin de réduire les pertes après la récolte et la dépendance aux systèmes pluviaux, d'améliorer l'accès aux marchés et le commerce, et d'accroître les revenus.

- Promouvoir la diversification des cultures et de l'élevage afin de réduire la sensibilité des systèmes agroalimentaires aux changements climatiques et aux autres chocs et de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- Promouvoir la diversification des moyens de subsistance pour réduire la dépendance à une seule culture ou à un seul type d'élevage, ce qui augmente ainsi la stabilité des revenus des ménages et réduit la vulnérabilité aux chocs
- Établir et maintenir des réserves alimentaires stratégiques nationales et régionales afin d'améliorer la sécurité alimentaire en période de perturbation
- Mettre en place des mécanismes clairs pour se connecter avec les organisations qui traitent des conflits qui affectent l'agriculture, y compris l'élevage et l'agroforesterie, tout en intégrant de manière spécifique les parcours naturels et les pâturages afin d'atténuer les conflits entre les éleveurs et la faune.

Technologie, innovation et appui au marché

- Promouvoir la technologie et l'innovation pour accroître la productivité, l'efficacité et la résilience agricoles, particulièrement parmi les petits producteurs et les jeunes entrepreneurs
- Investir dans l'amélioration des politiques et des environnements propices pour assurer les développements et l'accès aux technologies et aux marchés
- Renforcer l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques aux niveaux primaire, secondaire et supérieur pour former la prochaine génération de scientifiques, de chercheurs, d'agriculteurs férus de technologie et d'acteurs de la chaîne de valeur
- Veiller à ce que chaque pays développe une masse critique de diplômés en données géospatiales, en intelligence artificielle et en technologies émergentes
- Lancer un programme de mentorat pour exploiter les connaissances mondiales et émergentes comme condition nécessaire à la transformation des systèmes agroalimentaires

Principaux résultats

L'intervention vise à étendre l'adoption de technologies d'agriculture intelligente face au climat (AIC) tout en améliorant les politiques et les institutions pour tirer parti

efficacement du financement climatique. Elle comprend le développement d'infrastructures pour surveiller et mesurer les émissions de gaz à effet de serre, la promotion des pratiques d'AIC et la création d'institutions pour l'adaptation et l'atténuation. En augmentant l'allocation de financement climatique au système agroalimentaire, l'initiative vise à renforcer la résilience et la viabilité de l'agriculture grâce à un soutien politique et à des évaluations des conséquences climatiques. Les principaux résultats comprennent le renforcement des systèmes d'alerte précoce (qui ne se limitent pas aux prévisions météorologiques, mais englobent les tendances économiques, les conflits et les maladies animales et végétales), l'adoption de stratégies nationales globales de résilience et l'intégration de la résilience dans les plans nationaux et sectoriels. En outre, l'intervention se concentre sur la mobilisation de ressources pour le renforcement des capacités, dont des solutions basées sur la nature comme l'AIC, la gestion durable des terres et l'adaptation basée sur l'agroécologie, ainsi que des infrastructures résilientes afin de relever les défis socio-économiques et environnementaux.

Résultats intermédiaires

Les interventions visent à renforcer la résilience du secteur agricole aux chocs et aux stress d'origine naturelle et humaine, ainsi qu'à améliorer la gestion des risques, ce qui se traduira par une capacité accrue d'absorption, d'adaptation et de transformation. Elles contribueront, de manière simultanée, à la durabilité environnementale et à l'atténuation des conséquences des changements climatiques grâce à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du système agroalimentaire. En conséquence, l'agriculture sera le principal moteur d'une croissance inclusive, résiliente, durable et verte. Ces résultats seront mesurés par l'amélioration des indices de capacité de résilience au niveau des ménages, des communautés et du système, la réduction au minimum des pertes et des réductions des émissions de gaz à effet de serre.

Objectif stratégique 6: Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires

L'objectif stratégique est de renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires afin d'atteindre ces objectifs ambitieux et, en fin de compte, la vision du PDDAA. La stratégie appelle les parties prenantes à faire davantage pour intégrer pleinement le programme du PDDAA dans les plans nationaux et régionaux de développement agricole (PNIA et PRIA), en veillant à ce que la transformation inclusive des systèmes agroalimentaires soit conforme aux objectifs de développement plus larges. Elle souligne également l'importance de la cohérence des politiques pour minimiser les compromis, la décentralisation et le renforcement de la gouvernance locale dans la création d'un environnement propice à la transformation des systèmes agroalimentaires. En outre, la stratégie préconise la mise en place de systèmes solides de prise de décision fondée sur des données probantes et de responsabilité mutuelle, qui sont essentiels pour le suivi des progrès et la reddition de comptes. La Stratégie met en relief également la nécessité d'un renforcement du leadership politique et d'un plaidoyer en faveur du PDDAA aux niveaux national, régional et continental.

Cet objectif stratégique vise à veiller à ce qu'à l'horizon 2028, tous les États membres de l'Union africaine et les CER intègrent la Déclaration de Kampala du PDDAA dans leurs plans d'investissement nationaux et régionaux pour les systèmes agroalimentaires et adoptent les pratiques exemplaires en matière de gouvernance des systèmes agroalimentaires fondées sur les principes du PDDAA. En outre, à l'horizon 2030, tous les pays intégreront le processus d'examen biennal du PDDAA dans leurs plateformes nationales conjointes d'examen sectoriel de l'agriculture.

Les interventions stratégiques décrites dans cette stratégie et plan d'action du PDDAA devraient conduire à une résilience accrue aux chocs et aux facteurs de stress, à une adoption généralisée de pratiques durables, à un renforcement des investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires, à un accès équitable aux ressources et à une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Une gouvernance efficace est la pierre angulaire de la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients, inclusifs et durables en Afrique. Alors que le continent est confronté à des exigences croissantes dues à la croissance démographique, aux changements climatiques et aux pressions économiques, la nécessité de structures de gouvernance solides devient encore plus cruciale. Dans ce contexte, la gouvernance englobe le leadership et l'appropriation, la cohérence des politiques et la prise de décision fondée sur des données probantes. Elle veille à ce que l'ensemble des parties prenantes – des organismes gouvernementaux aux petits exploitants agricoles, en passant par la société civile et le secteur privé – se mobilisent dans leurs efforts afin de transformer les systèmes agroalimentaires.

Un leadership fort et un sentiment d'appropriation sont pertinents pour piloter la transformation des systèmes agroalimentaires africains. À tous les niveaux (national, régional et continental), le leadership doit être visionnaire, engagé et capable de mobiliser les ressources et les parties prenantes pour atteindre les objectifs et les buts fixés dans la nouvelle Stratégie et le nouveau Plan d'action du PDDAA. Cela dépendra en grande partie de l'harmonisation et de l'appropriation de ses stratégies dans les plans nationaux et régionaux d'investissement dans le secteur agricole. Cet alignement garantit que les politiques sont non seulement intégrées dans des programmes de développement plus vastes, mais qu'elles sont également légiférées, budgétisées et exécutées de manière efficace.

La volonté politique et le leadership sont essentiels pour encourager le sentiment d'appropriation requis. Les États membres, les CER et la Commission de l'Union africaine doivent jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation des investissements publics et privés, notamment en tirant parti des transferts de fonds de la diaspora, pour appuyer la transformation durable des systèmes agroalimentaires. Par ailleurs, la participation des producteurs ruraux, des organisations paysannes (organisations interprofessionnelles structurées selon une chaîne de valeurs agricoles nationales et régionales) et des organismes professionnels est crucial pour veiller à ce que ces groupes participent de manière active aux initiatives du PDDAA et en bénéficient.

Afin d'atteindre cet objectif, les domaines d'intervention clé ci-après seront mis en œuvre:

1. Renforcer le leadership et l'appropriation. Les principales actions comprennent:

- Intégrer et refléter pleinement la nouvelle Stratégie et le nouveau Plan d'action du PDDAA dans les plans nationaux d'investissement agroalimentaire
- Mettre en place un système de responsabilisation transparent pour les stratégies, politiques et programmes pour le développement des acteurs du système agroalimentaire et un système de suivi pour assurer le suivi des progrès accomplis
- Créer un conseil consultatif des systèmes agroalimentaires dirigé par le secteur privé qui donne des orientations stratégiques et apporte un soutien aux gouvernements et aux autres parties prenantes
- Renforcer le contrôle parlementaire afin de garantir la responsabilité et l'alignement des budgets sur les politiques et stratégies fondées sur des données probantes
- Fixer des quotas et des objectifs pour l'inclusion des femmes, des jeunes et d'autres groupes vulnérables dans toutes les structures de gouvernance agroalimentaire, conformément aux normes internationales
- Renforcer les approches inclusives avec la consultation et la participation des institutions de recherche, des groupes de réflexion et des observateurs
- Renforcer le lien et l'analyse entre les systèmes d'information agricole et les systèmes d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

2. Améliorer la cohérence des politiques et renforcer la gouvernance. Les principales actions incluent :

- Mettre en place des structures de gouvernance transparentes et responsables au sein des systèmes agroalimentaires afin de renforcer les cadres institutionnels pour une mise en œuvre efficace des politiques et d'améliorer la coordination entre les parties prenantes
- Veiller à ce que les processus de prise de décision soient inclusifs, intégrant de manière active les voix et les perspectives des agriculteurs, particulièrement des petits exploitants, pour éclairer l'élaboration des politiques et des programmes.

- Harmoniser et aligner les politiques sectorielles (agriculture, énergie, eau, infrastructures, commerce, nutrition, etc.) à l'intérieur et entre les niveaux national, régional et continental, en s'appuyant sur les objectifs et les priorités de la présente stratégie et du présent plan d'action.
- Intensifier et renforcer la mise en œuvre de ces politiques en entreprenant des réformes politiques nationales, régionales et transfrontalières pour assurer la cohérence
- Décentraliser et institutionnaliser le PDDAA grâce à la ratification par les parlements nationaux et régionaux qui habilite les commissions parlementaires à assurer le contrôle afin de garantir l'adoption et l'exécution efficaces des politiques à tous les niveaux
- Renforcer la gouvernance rurale et l'action locale qui soutiennent l'ensemble du processus et permettent la participation active des communautés locales, des organisations paysannes et des coopératives à la formulation et à la mise en œuvre des politiques.

3. **Promouvoir la prise de décision fondée sur des données probantes et la responsabilité mutuelle.** Les principales actions incluent :

- Mettre en place un système d'appui aux connaissances sur les systèmes agroalimentaires pour améliorer la qualité des données et rationaliser la gestion des données aux niveaux national, régional et continental
- Promouvoir des mécanismes de responsabilité mutuelle, notamment des processus renforcés de surveillance et d'élaboration de rapport, comme l'examen biennal, afin de veiller à ce que toutes les parties prenantes, des hauts fonctionnaires du gouvernement aux petits exploitants agricoles, soient tenues responsables de leurs rôles et de leurs engagements dans le système agroalimentaire.
- Améliorer la collecte de données et les méthodes d'analyse pour mieux éclairer les décisions politiques et renforcer la gouvernance globale et l'efficacité des systèmes agroalimentaires.
- Renforcer la capacité des systèmes nationaux et régionaux de recherche et de statistique à générer et à exploiter des données probantes pour faciliter une meilleure prise de décision
- Institutionnaliser les revues conjointes des systèmes agroalimentaires (JSR) aux niveaux local, infranational, national et régional et faire participer l'ensemble des parties prenantes, notamment les groupes vulnérables

- Développer et renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation (S&E) du PDDAA afin d'appuyer les structures de gouvernance adaptatives et réactives
- Élaborer une stratégie de communication solide à tous les niveaux à travers laquelle des messages sur le changement de mentalité seront créés et vulgarisés
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et humaines pour une communication et un plaidoyer efficaces
- Mettre en place un « Radar politique » aux niveaux régional et continental afin de faciliter l'échange de bonnes pratiques et des enseignements tirés, tout en assurant des mises à jour régulières sur le coût de la faim en Afrique

Principaux résultats

Les principaux résultats comprennent un conseil consultatif des systèmes agroalimentaires établi et fonctionnel, un budget du système agroalimentaire approuvé par le biais de processus parlementaires, un cadre amélioré harmonisant et alignant les politiques, ainsi que des mécanismes et des structures pour une meilleure planification, une meilleure mise en œuvre et un meilleur apprentissage fondés sur des données probantes.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires attendus de ces efforts comprennent une plus grande appropriation par les parties prenantes, un intérêt et une participation accrus des parties prenantes à la définition et à la mise en œuvre des programmes, une planification fondée sur des données probantes et une responsabilité mutuelle améliorées, ainsi qu'un renforcement des capacités institutionnelles pour produire des résultats à long terme. Parmi les autres résultats attendus figurent une plus grande cohérence des politiques, un meilleur alignement des politiques nationales et régionales sur les objectifs stratégiques et les buts du PDDAA et une amélioration des capacités institutionnelles. À terme, ces efforts conduiront à la mise en place de structures de gouvernance durables et résilientes capables de stimuler la croissance et le développement à long terme du secteur agroalimentaire africain.

5. Renforcement de la mise en œuvre et de la coordination du PDDAA

La Stratégie et le Plan d'action du PDDAA visent à améliorer la mise en œuvre du programme du PDDAA et à relever les défis majeurs auxquels la transformation des systèmes agricoles et alimentaires sur le continent est confrontée. En dépit des progrès accomplis dans le cadre de la priorité accordée à l'agriculture, la lenteur de la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo du PDDAA est attribuée à une faible gouvernance, à des capacités limitées et à un engagement inadéquat des parties prenantes. Le sous-financement et les faibles allocations budgétaires, la gestion inefficace des connaissances et la mauvaise coordination entravent davantage

l'harmonisation des plans nationaux d'investissement agroalimentaire sur les objectifs élargis de développement et la réalisation des objectifs globaux. Il faut également remédier au manque de reddition de comptes aux niveaux national et régional, ainsi qu'aux mécanismes d'incitation. Afin de relever ces défis, la Stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, la promotion des partenariats public-privé, l'amélioration des systèmes de données et d'information et la promotion de la coopération régionale. En renforçant l'appropriation nationale, en optimisant les systèmes administratifs existants et en renforçant les cadres législatifs, la Stratégie vise à créer des structures de mise en œuvre solides et durables. Les principales interventions dans ce domaine sont abordées dans cette section.

Renforcement des capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux (national, régional et continental)

La mise en œuvre efficace du PDDAA repose sur des institutions solides et un personnel qualifié. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles est essentiel pour aligner les plans nationaux d'investissement agroalimentaire sur des objectifs élargis de développement et améliorer la mise en œuvre globale du programme. Le manque de capacités institutionnelles et humaines aux niveaux national, régional et continental entrave la mise en œuvre. Les principales interventions prioritaires sont les suivantes :

- Renforcer les principales institutions de mise en œuvre en les dotant de ressources financières adéquates et d'une expertise technique
- Investir dans l'amélioration substantielle de l'expertise technique, élargir l'accès aux équipements, aux laboratoires et aux infrastructures institutionnelles ainsi que créer les instruments politiques et réglementaires nécessaires à des avancées suffisantes en science et technologie, dans les domaines émergents des données géospatiales, de la biotechnologie et de l'intelligence artificielle
- Établir des modèles de partenariat public-privé pour le développement du capital humain, l'innovation technologique, l'infrastructure commerciale, le développement des marchés et l'accès au financement
- Mobiliser et soutenir les centres d'expertise locaux pour améliorer les données et les capacités d'analyse afin d'obtenir des preuves opportunes et pertinentes pour guider la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.
- Renforcer les capacités des plateformes de responsabilité mutuelle pour mener à bien des processus d'examen fondés sur des données probantes, complets et inclusifs

Renforcer la coordination et la collaboration

La mise en œuvre efficace du système agroalimentaire au niveau national nécessitera une collaboration étroite entre les différents ministères, départements et agences du gouvernement, chacun jouant son rôle pour atteindre des objectifs communs. Cela nécessite un leadership central fort au plus haut niveau pour garantir le respect des engagements par les ministères, départements et agences. Le Cabinet du Président ou le Cabinet du Premier ministre doit assumer cette responsabilité. Le renforcement des mécanismes de coordination et la promotion des partenariats à tous les niveaux permettront de créer des synergies, d'optimiser l'utilisation des ressources, et d'accélérer les progrès dans le cadre de la réalisation des objectifs et des cibles du PDDAA. Une coordination et une collaboration inadéquates entre les parties prenantes entravent la mise en œuvre du PDDAA. Les principales interventions comprendront :

- Renforcer les partenariats et la collaboration entre les principales parties prenantes, les partenaires au développement et le secteur privé
- Renforcer les plateformes de dialogue, de coordination, d'apprentissage et de responsabilisation multipartites au niveau national
- Renforcer les mécanismes de coordination régionale et les partenariats avec les agences régionales
- Renforcer la coordination et les capacités techniques des institutions de l'UA (CUA, AUDA-NEPAD et Communautés économiques régionales).

Mobilisation des ressources et viabilité financière

Un financement adéquat et durable est essentiel pour le succès de la mise en œuvre du PDDAA. La diversification des sources de financement, l'optimisation de l'allocation des ressources et la mobilisation des partenariats public-privé sont pertinentes pour assurer la viabilité financière des initiatives agricoles. Le sous-financement et le manque de fiabilité de l'allocation budgétaire entravent la mise en œuvre. Les interventions comprendront :

- Développer des partenariats stratégiques et renforcer les capacités des principales organisations nationales, du secteur financier et du secteur privé à mobiliser des ressources
- Assurer une répartition équilibrée des fonds entre tous les objectifs stratégiques du plan national d'investissement agroalimentaire

6. Ressources pour la Stratégie et le Plan d'action du PDDAA

La responsabilité de financer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PDDAA au niveau national incombe aux États membres de l'UA. Ils le feront en mobilisant des ressources financières internes et externes pour investir dans les priorités inscrites dans leurs Plans nationaux d'investissement dans les systèmes

agroalimentaires (PNIA). L'allocation des ressources aux PNIA se fera par le biais des cycles budgétaires annuels, conformément à la procédure en vigueur dans chaque État membre.

Les institutions continentales (CUA, AUDA-NEPAD et CER) auront également besoin de ressources pour leur permettre d'apporter un soutien aux États membres. L'appui des organisations continentales inclut : (i) un appui technique à l'intégration de la Déclaration du PDDAA de Kampala dans les PNIA ; (ii) la convocation du Comité technique spécialisé (CTS) sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (ARDWE) pour recevoir des orientations politiques pendant la mise en œuvre ; (iii) le suivi et l'établissement de rapports par le biais du mécanisme d'examen biennal du PDDAA ; (iv) la communication et le plaidoyer ; et (v) le renforcement des capacités des États membres par le biais de programmes de formation spécialisés. Les principales interventions sont les suivantes :

Renforcer le financement public pour la mise en œuvre

La mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PDDAA nécessitera un soutien important des États membres par le biais de leurs budgets nationaux. Cependant, l'expérience de l'ère Malabo montre que le financement public de l'agriculture est souvent inférieur à l'objectif de 10%. Afin de régler ce problème, l'UA encouragera les États membres à accroître leurs investissements dans la transformation des systèmes agroalimentaires. Une partie essentielle de ce processus consistera à travailler en étroite collaboration avec les gouvernements nationaux pour mettre en relief l'importance des systèmes agroalimentaires dans les programmes de développement nationaux. Des révisions des dépenses publiques (RDP) doivent être menées dans tous les États membres pour évaluer l'efficacité et l'efficacé des dépenses publiques dans les systèmes agroalimentaires. Les RDP aideront également à identifier les domaines où le retour sur investissement est le plus élevé compte tenu des contraintes de ressources au niveau national.

Créer un financement spécial pour les institutions continentales

Afin d'appuyer de manière efficace la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA, il est essentiel de créer un fonds spécial. Ce fonds serait conçu pour regrouper des ressources provenant de diverses sources, notamment des États membres, des partenaires au développement et du secteur privé, particulièrement pour la CUA, l'AUDA-NEPAD et les CER. Ce fonds doit avoir une structure flexible qui lui permette de répondre à divers besoins, du renforcement des capacités à l'appui aux projets, et de réagir rapidement aux défis émergents. Une capitalisation initiale par les États membres, combinée aux contributions des donateurs internationaux, pourrait assurer la durabilité et l'efficacité du fonds. La gouvernance de cet instrument devrait être transparente, avec des mécanismes de responsabilisation clairs pour veiller à ce que les fonds soient utilisés de manière efficace et aux fins prévues.

Appuyer les processus de mise en œuvre au niveau national

La transformation des systèmes agroalimentaires africains se fera essentiellement par le biais d'initiatives et de projets mis en œuvre au niveau national. C'est dans les pays que les politiques sont mises en pratique, que les infrastructures sont construites, que les pratiques agricoles sont améliorées et que les systèmes alimentaires sont renforcés. Cela garantit que les interventions sont adaptées au contexte et aux besoins et défis uniques de chaque pays. En outre, cela renforce l'appropriation des initiatives au niveau national, étant donné que les pays sont plus susceptibles de s'engager dans des projets dans lesquels ils ont joué un rôle direct dans l'élaboration et la mise en œuvre.

Le succès de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA repose sur une stratégie de financement solide et diversifiée. En renforçant le financement public, en créant un fonds spécial, en mobilisant les contributions des donateurs pour le renforcement des capacités, en améliorant l'engagement multipartite, et en intégrant le financement vert, l'UA peut veiller à ce que des entités comme la CUA, l'AUDA-NEPAD et les CER bénéficient du soutien dont elles ont besoin pour soutenir les États membres.

Exploiter le financement des donateurs pour le renforcement des capacités et l'assistance technique

Le financement des donateurs a toujours joué un rôle important dans l'appui aux diverses initiatives au sein du secteur agricole africain. Cependant, dans l'ère post-PDDAA de Malabo, il est crucial de réorienter les contributions des donateurs vers le renforcement des capacités des entités de mise en œuvre plutôt que vers le seul financement des projets. Cette réorientation contribuera à garantir que les États membres, la CUA, l'AUDA-NEPAD et les CER disposent des compétences, des connaissances et des ressources nécessaires pour piloter la transformation des systèmes agroalimentaires. Pour y parvenir, l'UA travaillera en étroite collaboration avec des partenaires au développement afin d'élaborer des programmes sur mesure qui renforcent les capacités institutionnelles, apportent une assistance technique et améliorent l'efficacité opérationnelle de ces entités. Cela pourrait inclure des programmes de formation, des plateformes de partage des connaissances et la fourniture d'outils et de ressources techniques qui facilitent une mise en œuvre plus efficace de la Stratégie et du Plan d'action.

Renforcer l'engagement du secteur privé pour soutenir la mise en œuvre

Le secteur privé sera au cœur de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA. Les investissements du secteur privé seront le moteur de la transformation des systèmes agroalimentaires en Afrique. La mobilisation du secteur privé sera essentielle. Les investissements du secteur public doivent accorder la priorité aux domaines qui créeront un environnement propice à l'investissement du secteur privé dans les systèmes agroalimentaires. Cela peut se faire à travers des partenariats public-privé axés sur des domaines, comme le développement des infrastructures, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Les entités du secteur privé, notamment les entreprises et les organisations philanthropiques, peuvent apporter un financement, une expertise et un appui logistique pour diverses activités de mise en œuvre. Encourager le secteur privé à

contribuer au fonds spécial serait également une démarche stratégique pour garantir des sources de financement diversifiées et durables.

Intégrer le financement vert dans l'appui à la mise en œuvre

La transition vers une agriculture durable et intelligente face au climat est un pilier central de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA. En conséquence, il est essentiel d'intégrer le financement vert dans la stratégie de financement, pour couvrir à la fois les investissements directs et pour appuyer les efforts de mise en œuvre des entités clés. Le financement vert peut être utilisé pour financer des initiatives qui renforcent la capacité des États membres, de la CUA, de l'AUDA-NEPAD et des CER à mettre en œuvre des pratiques agricoles intelligentes face au climat à l'échelle du continent. L'accès aux fonds verts internationaux, comme le Fonds vert pour le climat et d'autres mécanismes similaires, peut apporter un appui financier indispensable à ces entités pour pouvoir mettre en œuvre des projets liés au climat. Cette initiative leur permettra de mieux intégrer la viabilité dans leurs stratégies et leurs opérations, s'alignant ainsi sur les tendances mondiales en matière de durabilité environnementale.

7. Système d'Appui à la Gestion des Connaissances du PDDAA

Le système d'appui à la gestion des connaissances pour la Stratégie et le Plan d'action du PDDAA et la Déclaration de Kampala du PDDAA a pour objectif principal de fournir, de stocker, de récupérer, de vulgariser et d'encourager l'exploitation de données, d'informations et de connaissances de haute qualité et actualisées pour aider à la prise de décision, à la planification des politiques et à la mise en œuvre de la transformation du système agroalimentaire. Le système d'appui et de gestion des connaissances facilitera l'apprentissage continu, soutiendra la prise de décision fondée sur des données probantes et promouvra une culture de transparence et de responsabilité entre les parties prenantes. Les domaines d'intervention comprendront le renforcement des processus de gestion des connaissances, la responsabilité mutuelle, le suivi et l'évaluation, les systèmes d'élaboration de rapports, les systèmes de vulgarisation et de communication et le plaidoyer. Les systèmes existants aux niveaux national, régional et continental seront renforcés pour veiller à ce que la mise en œuvre des politiques et des programmes soit continuellement fondée sur des données probantes.

L'objectif principal des dix prochaines années en matière de gestion des connaissances, de responsabilité mutuelle et de soumission des rapports du PDDAA est de disposer de systèmes de gestion des données et de responsabilité mutuelle du PDDAA institutionnalisés, évolutifs et robustes. Pilotés par les États membres de l'UA, ces systèmes fourniront des données complètes, de qualité, fiables et crédibles, qui répondent aux besoins d'information des systèmes agroalimentaires pour une prise de décision fondée sur des données probantes et des investissements ciblés.

Le renforcement de la gestion des connaissances sera entrepris dans les domaines ci-après: a) recherche des connaissances existantes, b) création de nouvelles connaissances, c) stockage et conditionnement des connaissances créées, et d)

partage des connaissances et garantie de leur utilisation. Le renforcement de la collecte de données, des mécanismes d'assurance qualité, du processus de validation et de la finalisation du rapport d'examen biennal du PDDAA sont les principaux éléments de ce domaine d'intervention. Le Système électronique du PDDAA (eEB) existant, qui sera renforcé et amélioré, est le centre chargé de garantir l'exhaustivité et la fiabilité des données, des informations, du stockage et de la récupération des données.

Le renforcement de la responsabilité mutuelle se fera par le biais de mécanismes comme les revues sectorielles conjointes, le système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances, l'événement d'apprentissage politique de Kampala (anciennement Malabo) et les dialogues sur le rapport d'examen biennal du PDDAA. Toutefois, des défis subsistent. L'engagement des parties prenantes se heurte souvent au manque de financement et à une participation inégale des parties prenantes.

Renforcer le cadre de suivi et d'évaluation : Le système de suivi et d'évaluation sera utilisé pour produire le rapport de l'examen biennal du PDDAA. Ce rapport sera basé sur des données agrégées au niveau national, qui seront examinées et communiquées à l'aide d'indicateurs convenus pour assurer le suivi des progrès. Les systèmes de suivi et d'évaluation seront fondés sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui vise à appuyer la prise de décision en vue d'atteindre les objectifs mentionnés dans la section 5. La Stratégie sera revue après cinq ans de mise en œuvre et sera évaluée à la fin des dix ans pour éclairer la formulation de la quatrième phase du PDDAA (2036-2045).

Renforcer les systèmes d'élaboration de rapports : L'objectif principal des rapports est de tenir les parties prenantes informées des performances réelles, notamment des progrès accomplis dans le cadre des objectifs, des cibles et des réalisations convenus. Les rapports mettent également en évidence les défis, les risques et l'exploitation des ressources. Les principales sources de données et d'informations pour le rapport d'examen biennal du PDDAA sont le processus de suivi et le système électronique d'examen biennal (eBR). Le système de suivi et d'évaluation produira les rapports d'examen périodiques dans le cadre du prolongement des rapports d'examen biennal du PDDAA de Malabo, tout en assurant le suivi de l'impact des mécanismes de mise en œuvre tels que les PNIA et en utilisant par la suite ces informations afin de prendre des décisions éclairées et d'améliorer la planification et la mise en œuvre futures.

Déployer un niveau minimum de capacité à chaque étape: Le système de suivi et d'évaluation doit tirer parti des efforts déployés aux niveaux national, régional et continental pour évaluer les performances et promouvoir la gestion axée sur les résultats pour l'ensemble du PDDAA. Chaque État membre doit également disposer de la capacité minimale et d'une équipe de suivi et d'évaluation de niveau national désignée par le gouvernement pour générer, stocker, transférer et utiliser (collecter, synthétiser, gérer et faire rapport) des données d'évaluation des performances des investissements du PDDAA sous sa supervision directe. Les efforts de suivi et d'évaluation aux trois niveaux de l'Union africaine seront soutenus par (1) les systèmes d'appui aux connaissances à l'échelle de l'Afrique, (2) les experts

techniques, (3) les experts existants en matière d'examen biennal et (4) des plateformes numériques robustes. Cela doit inclure la création de partenariats appropriés pour améliorer la création, le stockage et la récupération, le partage et l'exploitation des connaissances.

8. Améliorer la communication et le plaidoyer du PDDAA

Une communication et un plaidoyer efficaces constitueront un pilier essentiel de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA. Afin de faciliter la communication des conclusions des revues biennales du PDDAA, il a été élaboré une boîte à outils de communication du PDDAA, mais son utilisation a été limitée. C'est un outil utile qui sera renforcé au cours de cette phase. D'autres stratégies de communication et de plaidoyer pour les dix prochaines années du PDDAA comprendront l'élaboration d'une stratégie globale de communication et de plaidoyer pour la Déclaration du PDDAA de Kampala; la création et l'institutionnalisation des capacités de communication et de plaidoyer à tous les niveaux: national, régional et continental; l'adoption de technologies avancées de communication et de plaidoyer; le renforcement de la structure et des capacités des champions du PDDAA en les transférant du niveau continental aux niveaux régional, national et local; et le renforcement des capacités nationales et régionales en matière d'activités de communication et de plaidoyer.

COMMUNICATION

Les interventions proposées pour la communication comprennent :

Élaboration d'une stratégie de communication

- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie globale de communication et de plaidoyer pour le PDDAA.
- Créer une unité de communication à la Commission de l'UA et à l'AUDA-NEPAD avec le personnel compétent (responsable multimédia, rédacteur, créateur de contenu, etc.) pour mettre en œuvre la stratégie.
- Recruter et retenir une agence de communication externe 360 pour appuyer l'équipe interne dans la création de contenu, les relations publiques, les campagnes audiovisuelles, l'impression et sur les réseaux sociaux.

Renforcement des capacités et engagement

- Former les principaux experts du PDDAA à la communication par le biais de forums consultatifs, d'ateliers et de formations aux médias.
- Renforcer les capacités des ministres et des responsables de la communication parlementaire afin d'améliorer la mise en œuvre efficace du PDDAA et de veiller à ce que les décideurs politiques soient bien informés.

Sensibilisation et réseautage

- Tirer parti des événements statutaires et clés de l'UA (par exemple, la Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Journée mondiale de l'alimentation) pour sensibiliser les principales parties prenantes.
- Créer et renforcer des réseaux stratégiques, tels que le réseau des journalistes du PDDAA et les influenceurs clés, pour amplifier l'impact.
- Élaborer une stratégie d'engagement médiatique ciblée qui identifie les principaux journalistes, rédacteurs et médias, en décrivant les objectifs et les tactiques pour une interaction efficace avec les médias.

PLAIDOYER

Les interventions comprendront :

Stratégies de plaidoyer et d'engagement

- Élaborer une stratégie de plaidoyer pour le PDDAA qui décrit les approches et les objectifs clés.
- Renforcer la structure et la capacité des champions du PDDAA en les transférant du niveau continental aux niveaux régional, national et local.
- Associer les acteurs non étatiques (ANE) aux efforts de plaidoyer et aux activités de sensibilisation liés aux engagements du PDDAA, en proposant des plateformes de dialogue et de partenariat.

Cadres et processus collaboratifs

- Repenser les processus et produits existants du PDDAA (par exemple, le PP du PDDAA, MAPLE, JSR) comme plateformes de communication stratégique, de responsabilisation et d'apprentissage.
- Faire de la vulgarisation des rapports d'examen biennal aux parlements une obligation statutaire pour les États membres afin de garantir la responsabilité.
- Encourager les gouvernements à créer des unités nationales de coordination du PDDAA pilotées par de hauts fonctionnaires pour coordonner les efforts de plaidoyer et de mise en œuvre.

Engagement du secteur privé et de la société civile

- Élaborer une stratégie globale d'engagement du secteur privé pour mobiliser les ressources financières, l'expertise et l'influence en faveur de partenariats stratégiques.
- Animer des forums et des ateliers permettant aux ONG locales et aux groupes de défense d'exprimer les besoins de la communauté et de promouvoir la prise de décision participative dans les politiques agricoles.
- Appuyer la création d'un conseil consultatif agricole dirigé par le secteur privé pour donner des orientations stratégiques et apporter un appui aux gouvernements et aux parties prenantes.

Gestion et atténuation des risques

La Stratégie du PDDAA post-Malabo s'étendra sur dix ans, de 2026 à 2035. Son succès reposera sur certaines hypothèses. Compte tenu de l'horizon à long terme, de nombreux risques et incertitudes pourraient affecter le positionnement stratégique du programme de transformation des systèmes agroalimentaires pour atteindre ses objectifs. Des chocs socio-économiques, environnementaux et autres pourraient survenir, ce qui exigera que la stratégie soit suffisamment souple pour répondre à ces évolutions imprévues. La Stratégie nécessitera donc une adaptation institutionnelle aux changements dans un contexte complexe et en évolution rapide. Les principaux risques et incertitudes devront être identifiés et décrits ainsi que leurs mesures d'atténuation respectives. Les principales interventions visant à garantir une meilleure gestion des risques comprennent :

- Identifier les risques potentiels (par exemple, l'instabilité politique, les changements climatiques) et mettre en place des mécanismes pour faire face ou atténuer ces risques
- Identifier les crises sanitaires, telles que les pandémies ou les épidémies, et mettre en place des mécanismes pour réduire au minimum les impact négatifs
- Identifier et traiter les inégalités ou les préjugés liés au genre et les normes sociales restrictives qui peuvent limiter l'accès des femmes et des jeunes à l'éducation, aux ressources et aux processus décisionnels, les empêchant ainsi de participer pleinement et de bénéficier des activités ou initiatives agricoles
- La faiblesse des structures de gouvernance et la limitation des capacités institutionnelles peuvent entraver la mise en œuvre efficace des politiques et programmes agricoles. Élaborer des programmes visant à renforcer les mécanismes de gouvernance.
- Les systèmes fonciers inéquitables et l'accès limité aux ressources productives, comme la terre, l'eau et les semences peuvent contribuer à la marginalisation de certains groupes. Élaborer des programmes

visant à assurer un accès équitable à la terre pour les jeunes, les hommes et les femmes.

- Le manque d'infrastructures rurales, comme les routes, les installations de stockage et les marchés, peut entraver la circulation efficace des marchandises et l'accès aux marchés. Les gouvernements doivent réparer les infrastructures nécessaires aux systèmes agroalimentaires.
- L'absence de données fiables, l'inexactitude des données et l'efficacité des systèmes de suivi peuvent entraver l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'inclusion. Investir dans des systèmes de données pour réduire au minimum l'impact de ce risque.
- **Sources de données pertinentes à l'échelle nationale et sensibles au temps** : Les recommandations qui s'appuient sur l'expérience acquise dans le cadre du suivi du sixième engagement de la Déclaration de Malabo appellent à améliorer la disponibilité d'un ensemble complet d'informations et d'indicateurs sur les capacités de résilience des ménages. Il s'avère nécessaire d'investir dans le suivi des progrès réalisés en matière de résilience des ménages et des communautés, de déterminer les mesures de renforcement de la résilience les plus efficaces et celles qui peuvent aider les gouvernements et les partenaires à identifier et à mettre en œuvre des interventions de résilience qui répondent aux besoins des communautés.
- **Investir dans une paix durable** : Parce qu'elle est indispensable à la mise en place de systèmes agroalimentaires résilients aux niveaux local et mondial, qui ont un impact sur la production agricole, la sécurité alimentaire, l'accès aux marchés, l'investissement, la résilience et la cohésion sociale. L'instauration et le maintien de la paix sont essentiels pour assurer des investissements durables afin de libérer tout le potentiel des systèmes agroalimentaires africains.
- La Déclaration du PDDAA de Kampala devra mettre l'accent sur la mise en place de mécanismes de règlement de conflits au niveau communautaire tout en renforçant les marchés locaux et les chaînes de valeur.
- **Assurance ménage** et les mesures qui protègent leurs mécanismes d'adaptation aux chocs en permettant l'accès aux services de santé pour atténuer l'impact des chocs sanitaires sur leurs moyens de subsistance seront essentielles pour renforcer la résilience des communautés.
- Il faudra améliorer les systèmes de surveillance de la santé publique afin de détecter et de répondre aux menaces à la santé, notamment celles d'origine zoonotique. Il sera également important de renforcer les

mesures de sécurité alimentaire afin de prévenir les chocs sanitaires liés aux maladies d'origine alimentaire.

- **Ressources financières** : L'élaboration de politiques sera crucial pour atteindre les objectifs de résilience du programme PDDAA post-Malabo. Elle comprend la promotion de nouveaux instruments financiers et d'approches créatives en faveur de l'inclusion afin de garantir aux ménages l'accès aux facilités de crédit et d'épargne pour amortir les chocs économiques.
- Il sera nécessaire d'élaborer et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de politiques visant à stabiliser les marchés alimentaires et à prévenir la volatilité des prix, afin de faciliter les échanges commerciaux pour assurer un approvisionnement régulier en denrées alimentaires et en intrants agricoles.
- **Développement des capacités** : L'élaboration de mesures politiques axées sur la résilience par les gouvernements africains est une étape cruciale et une priorité de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA. L'intégration des politiques axées sur la résilience se traduira par des actions opérationnelles menées par diverses parties prenantes en faveur de systèmes agroalimentaires durables.

Annexe 1 : Plan d'action du PDDAA : 2026-2035

Le Plan d'action du PDDAA 2026-2035 présente les activités proposées pour atteindre les objectifs stratégiques identifiés et décrits dans le Plan stratégique du PDDAA. Il se veut une matrice vivante destinée à guider tous les acteurs et parties prenantes aux niveaux national, régional et continental pour adopter et élaborer des plans opérationnels respectifs pour la mise en œuvre réussie du Plan stratégique du PDDAA 2026-2035 et de la Déclaration du PDDAA de Kampala. Le Plan d'action du PDDAA est destiné à être utilisé par tous les acteurs pour examiner leurs plans d'investissement dans les systèmes agroalimentaires pour les 10 prochaines années tout en guidant leur programme de suivi, d'évaluation et d'apprentissage. L'examen biennal continental du PDDAA se poursuivra et les indicateurs de mesure des progrès dans le cadre de la réalisation de la Déclaration du PDDAA de Kampala seront guidés par les informations de ce Plan d'action du PDDAA. Les 59 indicateurs actuels de la Déclaration du PDDAA de Malabo seront examinés et alignés sur les six objectifs stratégiques actuels. Les parties prenantes sont encouragées à adopter et à adapter les sections pertinentes du présent Plan d'action du PDDAA à leurs mandats et besoins institutionnels, et à contribuer aux buts et objectifs généraux de la Stratégie et du Plan d'action du PDDAA 2026-2035 et de la Déclaration de Kampala du PDDAA.

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
--------------------	-----------------------	----------------------	-----------------	------------

Objectif stratégique 1 : Intensifier la production alimentaire durable, l'industrialisation agricole et le commerce

Production alimentaire durable : Renforcer et garantir des systèmes d'entrée fonctionnels	1. Systèmes de semences <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les parties prenantes par le biais de consultations régionales pour identifier les besoins et les défis spécifiques des systèmes semenciers et recueillir des contributions pour des interventions sur mesure. • Renforcer et appliquer les normes 	Commission de l'UA, CER, États membres et secteur privé	Institutions de recherche, partenaires au développement, acteurs non étatiques	Année 1
--	--	---	--	---------

	<p>de qualité des semences et les processus de certification pour assurer la disponibilité de semences de haute qualité sur le marché.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre et appuyer des programmes axés sur la multiplication et la distribution de variétés de semences améliorées. • Renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les systèmes d'intrants comme acteurs clés des chaînes d'approvisionnement en intrants 			
	<p>2. Systèmes d'engrais</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des programmes de formation aux pratiques exemplaires en matière d'application d'engrais, dont l'exploitation de technologies d'agriculture de précision. • Renforcer la chaîne d'approvisionnement et les réseaux de distribution pour assurer un accès rapide et abordable aux engrais pour tous les agriculteurs. • Promouvoir l'utilisation d'engrais 	<p>Commission de l'UA, CER, États membres et secteur privé</p>	<p>Institutions de recherche, partenaires au développement, société civile, organisations professionnelles</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>organiques et biologiques par l'éducation et les incitations, contribuant ainsi à une agriculture durable.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre ou améliorer les programmes de subventions pour rendre les engrais plus abordables pour les petits exploitants agricoles. • Augmenter la capacité de production locale d'engrais pour les rendre plus disponibles et abordables pour les petits exploitants agricoles 			
	<p>3. Systèmes d'alimentation et de fourrage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investir dans la recherche et le développement (R&D) pour améliorer les variétés de cultures fourragères, plus résistantes et ayant une valeur nutritionnelle plus élevée. • Promouvoir des sources d'alimentation alternatives et des ressources alimentaires disponibles au plan local afin de réduire la dépendance aux sources d'alimentation traditionnelles. • Former les aquaculteurs et les 	<p>Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé</p>	<p>Partenaires au développement, société civile, organisations professionnelles</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>éleveurs aux bonnes pratiques de gestion des aliments et du fourrage pour optimiser la santé et la productivité des poissons et des animaux.</p>			
	<p>4. Services de pollinisation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer les initiatives apicoles pour améliorer les services de pollinisation et fournir des sources de revenus supplémentaires aux agriculteurs. • Sensibiliser à l'importance des pollinisateurs pour la productivité agricole et aux techniques de lutte intégrée contre les ravageurs qui minimisent l'impact des pesticides sur les pollinisateurs. • Protéger et restaurer les habitats essentiels aux pollinisateurs, comme les prairies de fleurs sauvages et les haies. 	<p>États membres, CER, Commission de l'UA, organisations d'apiculteurs et institutions de recherche</p>	<p>Partenaires au développement, société civile, organisations professionnelles</p>	<p>Année 1</p>
	<p>5. Services de vulgarisation agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capacité des agents de vulgarisation à utiliser les technologies agricoles émergentes et les meilleures pratiques. • Exploiter les plateformes numériques pour étendre la portée des services de vulgarisation, 	<p>États membres, secteur privé</p>	<p>Commission de l'UA, CER, institutions de recherche, partenaires au développement</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>particulièrement dans les zones reculées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des écoles pratiques d'agriculture où les agriculteurs peuvent apprendre en faisant, partager leurs connaissances et appliquer de nouvelles techniques en temps réel. • Renforcer les partenariats public-privé pour améliorer la prestation de services de vulgarisation. 			
	<p>6. Irrigation et gestion de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des technologies d'irrigation efficaces. • Former les agriculteurs aux pratiques de conservation de l'eau, notamment la récupération des eaux de pluie et la culture de cultures résistantes à la sécheresse. • Investir dans la réhabilitation et l'extension des infrastructures d'irrigation existantes pour améliorer l'accès et l'efficacité de l'utilisation de l'eau. • Élaborer et appliquer des politiques et des réglementations qui promeuvent une utilisation durable de l'eau dans l'agriculture. 	<p>États membres, secteur privé</p>	<p>Commission de l'UA, CER, institutions de recherche, partenaires au développement</p>	<p>2026-2035</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles. 			
<p>Renforcer l'adoption de pratiques agricoles durables.</p>	<p>1. Agriculture de conservation</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer des ateliers et des démonstrations sur le terrain sur les pratiques de l'agriculture de conservation. Promouvoir des initiatives en matière de santé des sols. Fournir des incitations financières ou des subventions pour encourager les agriculteurs à adopter des pratiques d'agriculture de conservation. Former des partenariats avec des organisations non gouvernementales et des institutions de recherche pour promouvoir et appuyer l'adoption de l'agriculture de conservation et la promotion de pratiques agricoles écologiques. 	<p>États membres, secteur privé et CER</p>	<p>Commission de l'UA, CER, AUDA-NEPAD, institutions de recherche, partenaires au développement</p>	<p>2026-2035</p>
	<p>2. Outils et approches numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer et promouvoir des plateformes numériques qui fournissent aux agriculteurs des données en temps réel sur la 	<p>États membres, CER, CUA AUDA-NEPAD</p>	<p>CUA, CER, AUDA-NEPAD, institutions de recherche,</p>	<p>Année 1 et continue pour les premières</p>

	<p>météo, les prix du marché, les épidémies de ravageurs et les meilleures pratiques agricoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des applications mobiles qui offrent des conseils personnalisés sur la gestion des cultures, la lutte antiparasitaire et la santé des sols. • Créer des communautés en ligne où les agriculteurs peuvent échanger des informations, partager les meilleures pratiques et collaborer sur des défis communs. • Programmes d'appui pour combler l'écart entre les sexes en matière de technologie numérique 		partenaires au développement	années de la stratégie
	<p>3. Promotion des produits forestiers non ligneux(PFNL)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier et inventorier les PFNL dans différentes régions pour identifier les ressources et opportunités potentielles. • Appuyer le développement des marchés pour les PFNL grâce à une analyse inclusive de la chaîne de valeur, au développement de produits et à des initiatives de commercialisation. • Promouvoir l'intégration des PFNL 	États membres, société civile, organisations professionnelles	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, institutions de recherche, partenaires au développement	Année 2, continue sur toute la période de la stratégie

	dans les systèmes agroforestiers pour améliorer la biodiversité et fournir des sources de revenus supplémentaires aux agriculteurs			
<p>Créer un environnement politique propice au fonctionnement efficace des systèmes, y compris les technologies émergentes, la biotechnologie, l'intelligence artificielle, la numérisation, l'agriculture de précision et la mise en place de nouveaux systèmes grâce à la recherche.</p>	<p>1. Formulation et amélioration des politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour/renforcer/élaborer des politiques et mettre en place des cadres qui appuient l'adoption et l'intégration des technologies émergentes, en garantissant l'alignement sur les normes nationales et internationales. 	États membres, secteur privé, CER	Commission de l'UA, CER, institutions de recherche, partenaires au développement, secteur privé	Année 1
	<p>2. Engagement des parties prenantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Organiser des dialogues multipartites pour recueillir des contributions et parvenir à un consensus sur les orientations politiques. Lancer des campagnes de sensibilisation du public sur les avantages, les risques et les considérations éthiques liés aux technologies émergentes 	États membres, secteur privé	CUA, CER, AUDA-NEPAD, institutions de recherche, partenaires au développement, secteur privé	Année 1
	<p>3. Promotion des partenariats public-privé</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer des forums et des réseaux réunissant des entités publiques et 	États membres, secteur privé	CER, CUA, AUDA-NEPAD, Partenaires au développement	Année 1

	<p>privées pour renforcer la collaboration en matière de développement et de commercialisation de technologies.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des incitations financières, telles que des allègements fiscaux, des subventions ou des aides, pour encourager l'investissement du secteur privé dans la recherche et du développement (R&D) et la commercialisation des technologies émergentes. 			
	<p>4. Renforcement des capacités et formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des formations ciblées pour les décideurs politiques, les régulateurs et les professionnels de l'industrie sur les aspects réglementaires et pratiques des technologies émergentes. • Renforcer les capacités des organismes de réglementation à gérer et superviser de manière efficace la mise en œuvre de nouvelles technologies. 	<p>États membres, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER, institutions de recherche</p>	<p>Partenaires au développement, secteur privé, organisations professionnelles, coopératives, associations</p>	<p>Année 1</p>

	<p>5. Développement des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement d'infrastructures numériques, telles que l'Internet haut débit et les centres de données, ainsi que d'installations de recherche physiques équipées pour des travaux scientifiques et technologiques avancés. • Promouvoir la mécanisation et l'agriculture de précision pour améliorer la productivité et la durabilité. 	<p>États membres, CUA, AUDA-NEPAD, CER</p>	<p>Institutions de recherche, partenaires au développement</p>	<p>Année 1</p>
<p>Stimuler la croissance, la compétitivité et la viabilité des entreprises, avec un accent sur les PME</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des cadres, des réglementations et des programmes pour créer un environnement propice • Promouvoir une réforme de la politique foncière qui encourage les investissements et respecte les droits fonciers et les moyens de subsistance des communautés. • Promouvoir le commerce agricole intra-africain et les chaînes de valeur agricoles régionales et continentales. • Appuyer les partenariats entre les acteurs du secteur. 	<p>États membres, CER, CUA, AUDA-NEPAD, Secrétariat de la ZLECAf</p>	<p>Commission économique pour l'Afrique (CEA), partenaires au développement, associations du secteur privé, recherche et universités</p>	<p>Années 1 à 3</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des instruments innovants de financement et de gestion des risques. • Améliorer les services énergétiques et d'infrastructures. 			
<p>Intégrer les petits exploitants agricoles, les femmes et les jeunes dans les chaînes de valeur et les marchés régionaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les services de vulgarisation agricole. • Créer des centres d'incubation et des accélérateurs ; améliorer les compétences et les capacités des entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. • Identifier et éliminer les obstacles à la participation égale des femmes et des jeunes dans l'agroalimentaire. • Élargir l'accès des femmes au financement et aux produits financiers adaptés, notamment à l'assurance agricole. • Renforcer les groupes de femmes, les coopératives et promouvoir le regroupement en fédérations pour améliorer l'accès aux marchés intra régionaux • Élargir la protection sociale, notamment en accordant une attention particulière aux femmes prestataires de soins. 	<p>États membres, CER, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, organisations d'agriculteurs, organisations de femmes et de jeunes</p>	<p>CEA, ONU Femmes, partenaires au développement, associations du secteur privé, recherche et universités</p>	<p>Continu sur la période de la stratégie</p>

<p>Développer et intégrer les chaînes de valeur pour stimuler la création de valeur tout au long des chaînes de valeur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Orienter les institutions financières régionales et continentales vers le financement de l'intégration des chaînes de valeur régionales. • Investir dans les infrastructures d'interconnexion régionales, notamment les réseaux aériens, les voies navigables, les routes et les chemins de fer, ainsi que dans les systèmes de paiement panafricains. • Formuler et mettre en œuvre des règles d'origine qui renforcent le cumul régional. 	<p>États membres, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD</p>	<p>Banque africaine de développement (BAD), AFREXIMBANK, banques régionales de développement, comme la Banque de développement de l'Afrique de l'Est, Secrétariat de la ZLECAf</p>	
<p>Renforcer la capacité des entreprises et des entrepreneurs, avec un accent sur les PME et les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes à se conformer aux exigences obligatoires et volontaires en matière de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des programmes pour sensibiliser les PME et les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes aux exigences obligatoires et volontaires en matière de durabilité et améliorer leur capacité à s'y conformer. • Fournir un soutien technique et financier aux femmes et aux jeunes pour les processus de certification de la bio-agriculture dans les principales chaînes de valeur 	<p>États membres, CER, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, ZLECA</p>	<p>Partenaires au développement, Institutions de recherche, AKADEMIYA 2063, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation mondiale de la santé animale (OMS), associations du</p>	<p>Continu sur la période de la stratégie</p>

<p>durabilité</p>			<p>secteur privé, organisations d'agriculteurs, organisations de femmes et de jeunes</p>	
<p>Renforcer l'accès au marché et la facilitation des échanges</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des cadres pour faciliter l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux, tout en garantissant des pratiques commerciales équitables et en réduisant les barrières commerciales tarifaires et non tarifaires grâce à la mise en œuvre intégrale de la ZLECAf. • Adopter des politiques d'achat et de commerce affirmatives qui intègrent les femmes et les jeunes dans les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux 	<p>États membres, Commission de l'UA, AUDA- NEPAD, ZLECAf, CER</p>	<p>CEA, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), CNUCED, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ONU Femmes, Union européenne (UE), BAD, Banque mondiale (BM), Banque islamique de développement (BID), AGRA, secteur privé</p>	<p>Année 1 et Année 3</p>

Optimiser les chaînes d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour assurer une distribution efficace des produits agricoles des producteurs aux consommateurs (de la ferme à la fourchette) 	États membres, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, ZLECAf, CER	CEA, CER, FAO, CNUCED, PNUD, UE, BAD, BM, ISDB, AGRA, secteur privé	Année 2 à Année 5
Relier les zones excédentaires aux zones déficitaires	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le projet de parcs agricoles communs africains, programme phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Investir dans les chaînes de valeur régionales, les paniers alimentaires, les corridors commerciaux, les politiques de facilitation du commerce, les infrastructures et les services (routes, chemins de fer, ports, communications, assurance qualité, parcs agricoles) 	États membres, Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, ZLECAf, CER	CEA, CER, FAO, CNUCED, PNUD, UE, BAD, BM, ISDB, AGRA, secteur privé	Année 5 à Année 9
Objectif stratégique 2 : Stimuler les investissements et le financement pour accélérer la transformation des systèmes agroalimentaires				
Améliorer la qualité des investissements des secteurs public et privé	<ul style="list-style-type: none"> Accorder la priorité à une planification et à des investissements fondés sur des données probantes pour améliorer la qualité des investissements des secteurs public et privé afin d'obtenir un meilleur rendement des 	Commission de l'UA, CER, États membres	Secteur privé	2026-2035

	<p>dépenses en termes de croissance agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la planification publique, l'investissement et la mise en œuvre des programmes et interventions des systèmes agroalimentaires qui tiennent compte de l'égalité hommes-femmes. • Améliorer l'efficacité des politiques et des investissements du secteur public dans le financement du système agroalimentaire qui profitent aux jeunes et aux jeunes femmes (notamment en effectuant une analyse de l'élaboration du budget qui prend en compte l'égalité hommes-femmes dans le secteur agricole) 			
<p>Accroître les investissements publics et privés dans les systèmes agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accorder la priorité aux investissements publics dans les domaines clés des systèmes agroalimentaires qui appuient le développement des parcs agricoles et des corridors de paniers alimentaires, dont la recherche et le développement agricoles, les innovations, les technologies, l'énergie, la gestion de l'eau, les 	<p>Commission de l'UA, CER, États membres</p>	<p>Secteur privé</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>routes, les voies ferrées et les infrastructures d'irrigation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les États membres doivent s'engager à consacrer au moins un pour cent du PIB agricole à la recherche et au développement des systèmes agroalimentaires. • Améliorer la coordination du financement et des investissements agroalimentaires en mettant l'accent sur l'accès au financement pour les jeunes et les jeunes femmes au sein du secteur public. • Développer des instruments de financement mixte 			
<p>Utiliser des mesures fiscales et non fiscales pour augmenter les transferts de fonds de la Diaspora</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des réformes réglementaires, comme des incitations fiscales ou des allègements fiscaux pour les investissements de la Diaspora dans les systèmes agroalimentaires. • Développer et émettre des obligations de la diaspora qui facilitent et garantissent les transferts de fonds de la diaspora pour exploiter les actifs de la diaspora du pays et soutenir les investissements dans les systèmes 	<p>Commission de l'UA, CER, États membres</p>	<p>Secteur privé</p>	<p>2026-2035</p>

	agroalimentaires.			
Développer des instruments de financement innovants pour les systèmes agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Repenser l'architecture financière et les marchés de capitaux actuels et promouvoir des instruments financiers innovants qui réduisent les risques liés aux investissements dans les systèmes agroalimentaires. • Harmoniser la classification des « investissements agroalimentaires », la provision pour pertes sur prêts et l'évaluation des instruments de réduction des risques par les banques centrales afin de promouvoir une augmentation des prêts des banques commerciales. • Développer et améliorer des systèmes de paiement innovants et numériques pour réduire les coûts de transaction pour les petits exploitants. • Développer des indemnités et des assurances récoltes pour les petits exploitants. 	Commission de l'UA, CER, États membres	Secteur privé	2026-2035
Renforcer les dispositifs qui appuient le développement de projets phares et	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans nationaux d'investissement agroalimentaire doivent être conçus avec des projets et des projets phares identifiables, assortis d'analyses de 	Commission de l'UA, CER, États membres	Secteur privé	2026-2035

<p>susceptibles d'être financés par les banques dans la transformation des systèmes agroalimentaires aux niveaux régional et des États membres</p>	<p>rentabilisation appropriées qui facilitent le financement public et privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et renforcer les mécanismes/platformes aux niveaux national et régional pour organiser des dialogues et coordonner la mobilisation des investissements. • Développer des partenariats public-privé pour appuyer le financement et la mise en œuvre des projets phares. 			
<p>Renforcer la capacité des États membres à accéder au financement climatique pour la transformation des systèmes agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des fonds verts et de développement pour des prêts souverains concessionnels et des subventions. • Développer des mécanismes financiers pour affecter des financements verts aux coopératives de femmes et aux entreprises agricoles dirigées par des femmes 	<p>CUA, CER, États membres</p>	<p>Secteur privé</p>	<p>2026-2035</p>
<p>Créer un mécanisme de financement des investissements dans le système agroalimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mécanisme d'investissement et de financement des systèmes agroalimentaires similaire au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire. 	<p>CUA, CER, États membres, BAD</p>	<p>Secteur privé</p>	<p>2026-2035</p>

africain				
----------	--	--	--	--

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
Objectif stratégique 3 : Assurer la sécurité alimentaire et la nutrition				
Exploiter l'agriculture pour améliorer la nutrition humaine, la santé, les SPS et les résultats du programme « Une seule Santé » (One Health)	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la culture de cultures riches en nutriments, notamment l'adoption de variétés de cultures biofortifiées. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir le jardinage familial, l'aquaculture à petite échelle, l'élevage et la production halieutique. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les services de vulgarisation agricole pour inclure l'éducation nutritionnelle. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Développer et déployer des outils et des programmes pour promouvoir la sensibilisation des consommateurs aux régimes alimentaires sains et l'engagement du secteur privé dans la fourniture de ces régimes. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la diversification de la production agricole. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des chaînes de valeur qui privilégient les aliments riches en nutriments. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer des programmes visant à promouvoir la production et la 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	consommation d'aliments traditionnels et autochtones nutritifs et d'une cuisine culturelle.			
Renforcer les normes sanitaires et phytosanitaires (SPS) et l'approche « Une seule Santé » (One Health)	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer des programmes visant à combler l'écart entre les sexes en matière d'insécurité alimentaire et de nutrition 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Formuler des lois et des réglementations complètes en matière de sécurité alimentaire. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer la création de l'Agence africaine de sécurité sanitaire des aliments 	Commission de l'UA, États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2026
	<ul style="list-style-type: none"> Créer des autorités nationales de sécurité alimentaire. 	États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les laboratoires et les installations d'essai. 	États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Former les inspecteurs et les régulateurs sur les normes SPS. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des systèmes de traçabilité et des plans d'intervention d'urgence en matière de sécurité alimentaire. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices et des protocoles de santé unique. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'engagement du secteur privé dans les mesures SPS pour le commerce et l'accès au marché. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des PME et des petits exploitants agricoles dans le domaine des protocoles SPS et des bonnes pratiques agricoles. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2028
Améliorer la santé et le bien-être des animaux pour garantir la sécurité alimentaire et contribuer à la santé publique	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans des systèmes de surveillance et de notification des maladies en utilisant les approches <i>epysystem</i> et <i>One Health</i> 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la capacité des laboratoires vétérinaires à détecter les menaces 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de production de vaccins 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans l'éradication des maladies prioritaires telles que la peste des petits ruminants (PPR) à l'horizon 2030, et dans la prévention et le contrôle des maladies 	Commission de l'UA, États membres, institutions de	Partenaires techniques et financiers, Société civile et	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	<p>animales transfrontalières (MAT) par l'amélioration de la coordination régionale, de la gouvernance du partenariat public-privé dans le domaine vétérinaire et l'accès à des vaccins de qualité</p>	<p>recherche et secteur privé</p>	<p>organisations professionnelles</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les systèmes de gestion et de gouvernance de la santé du bétail et des animaux aquatiques 	<p>Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé</p>	<p>Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles</p>	<p>2026-2028</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le cadre juridique des assurances qualité des médicaments vétérinaires (médicaments et vaccins) afin de réduire la circulation et l'utilisation de produits contrefaits, conformément à l'action mondiale sur la résistance aux antimicrobiens 	<p>Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé</p>	<p>Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles</p>	<p>2026-2028</p>
<p>Systèmes d'alimentation et de fourrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans la recherche et le développement de variétés de cultures fourragères améliorées, plus résistantes et à plus haute valeur nutritionnelle 	<p>Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé</p>	<p>Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles</p>	<p>2026-2028</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir des sources d'alimentation alternatives et disponibles au plan local pour réduire la dépendance aux sources d'alimentation traditionnelles 	<p>Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et</p>	<p>Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations</p>	<p>2026-2028</p>

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
		secteur privé	professionnelles	
	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans une meilleure gestion des pâturages, dans le reboisement et la protection des arbres dans les pâturages, dans la restauration des terres dégradées et dans une meilleure gestion du fumier 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Former les aquaculteurs et les éleveurs aux bonnes pratiques de gestion des aliments et du fourrage pour optimiser la santé et la productivité des poissons et des animaux 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
Services de pollinisation	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les initiatives apicoles pour améliorer les services de pollinisation et fournir des sources de revenus supplémentaires aux agriculteurs 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser à l'importance des pollinisateurs pour la productivité agricole et aux techniques de lutte intégrée contre les ravageurs qui minimisent l'impact des pesticides sur les pollinisateurs 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Protéger et restaurer les habitats essentiels aux pollinisateurs, tels que les prairies de fleurs sauvages et les haies 	Commission de l'UA, États membres, institutions de	Partenaires techniques et financiers, Société civile et	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
		recherche et secteur privé	organisations professionnelles	
Systèmes de production pastorale	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une approche intégrée du développement pastoral qui inclut la transformation, la résilience, la durabilité de la production pastorale et l'inclusion du marché 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la consultation communautaire, nationale et régionale sur les facteurs locaux, nationaux et transfrontaliers de vulnérabilité, d'atténuation des contraintes et de résilience 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les stratégies de transhumance et la cogestion de la transhumance transfrontalière et promouvoir la cohérence entre les réglementations et la gouvernance des ressources en eau et en pâturages, la mobilité, les conventions locales, etc. 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'assurance indicielle basée sur le climat et les bonnes pratiques de gestion des urgences et les bonnes pratiques pour renforcer la résilience 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
Améliorer la production	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'intégration de la pêche et de l'aquaculture durables dans les chaînes de 	Commission de l'UA, États	Partenaires techniques et	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
aquatique et les écosystèmes intégrés	valeur locales et mondiales, tout en renforçant la capacité des petits acteurs à accéder à des intrants de qualité, tels que les aliments et les semences pour l'aquaculture, et à participer aux marchés locaux et régionaux	membres, institutions de recherche et secteur privé	financiers, Société civile et organisations professionnelles	
	<ul style="list-style-type: none"> • Plaider en faveur de l'adoption de pratiques de gestion fondées sur la science dans les pêcheries pour assurer la reconstitution des stocks de poissons, y compris la mise en place de systèmes de surveillance pour lutter contre la pêche INN, la piraterie et appuyer le règlement des conflits 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans des systèmes aquatiques productifs et efficaces, viables et fondés sur la science, grâce à un zonage amélioré, à la gestion des ressources transfrontalières et à la promotion et à l'application des normes de biosécurité et environnementales 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la gouvernance pour la gestion durable de la pêche artisanale dans le contexte africain afin d'accroître leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la création de richesses, tout en renforçant leur résilience et leur adaptabilité pour réduire leur vulnérabilité aux chocs internes et externes 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de conservation de la biodiversité aquatique pour le développement de l'économie bleue en Afrique 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la résilience et promouvoir des mécanismes financiers et des investissements durables dans la pêche et l'aquaculture 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une approche holistique de la production alimentaire qui relie l'agriculture terrestre aux systèmes d'aquaculture, en élaborant des politiques et des programmes qui encouragent les pratiques durables dans les deux secteurs pour favoriser la résilience face au changement climatique et améliorer la sécurité alimentaire 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des programmes de formation pour les petits exploitants aquacoles afin qu'ils adoptent des pratiques écologiquement durables qui améliorent la productivité tout en réduisant au minimum les conséquences écologiques, dont la formation sur les systèmes d'aquaculture multitrophique 	Commission de l'UA, États membres, institutions de recherche et secteur privé	Partenaires techniques et financiers, Société civile et organisations professionnelles	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	intégrés			
Renforcer les politiques et programmes nutritionnels fondés sur des données probantes, l'éducation nutritionnelle et la sensibilisation des consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des politiques, des stratégies et des programmes fondés sur des données probantes, sensibles à la nutrition et spécifiques, liés aux systèmes agroalimentaires aux niveaux national, sous-régional et régional. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2027-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des lignes directrices diététiques fondées sur l'alimentation pour influencer les politiques et les programmes des États membres ; intégrer des régimes alimentaires sains dans les programmes de développement de systèmes agroalimentaires durables. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités individuelles et institutionnelles pour concevoir, mettre en œuvre, adapter et évaluer des actions, des politiques et des programmes efficaces d'éducation nutritionnelle. Cette initiative comprend l'intégration de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires Mettre en œuvre des mesures visant à réduire le travail de soins non rémunéré des femmes dans les interventions nutritionnelles 	Commission de l'UA, CER et États membres.	Partenaires techniques financiers et	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités des États 	Commission de	Partenaires	2026-

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	membres à utiliser et à mettre en œuvre l'étiquetage des denrées alimentaires comme un outil politique efficace pour protéger la santé des consommateurs	l'UA, CER et États membres	techniques et financiers	2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
Objectif stratégique 4 : Promouvoir l'inclusion et des moyens de subsistance équitables				
Transformer le système agroalimentaire rural	<ul style="list-style-type: none"> • Créer et sensibiliser aux inégalités dans le secteur agricole et plaider en faveur de politiques et d'investissements réactifs • Inclure des indicateurs dans l'examen biennal du PDDAA qui permettent d'assurer le suivi des progrès accomplis dans le cadre de l'inclusion dans les systèmes alimentaires. • Créer des investissements ruraux dans le cadre : (i) des services de qualité (éducation, santé, eau potable) ainsi que (ii) des infrastructures rurales (routes rurales, énergie, irrigation, mécanisation, télécommunication, pôles de transformation agroalimentaire) pour rendre les zones rurales attractives. 	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres	Partenaires au développement et à la mise en œuvre, États membres	2026-2035
Faciliter l'accès au	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités et proposer des 	Commission de	Partenaires au	2026-

<p>financement, sécuriser les ressources productives promouvoir l'autonomisation économique</p>	<p>programmes de formation spécifiquement ciblés sur les femmes, les jeunes, les groupes vulnérables, les agriculteurs et les entrepreneurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès accru aux ressources productives et leur utilisation grâce à l'élaboration de politiques qui améliorent l'accès inclusif aux ressources productives telles que la terre, l'eau, les semences et le crédit et leur contrôle. • Faciliter l'accès au crédit des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et assurer leur participation active aux chaînes de valeur agricoles. • Faciliter l'accès aux marchés des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et assurer leur participation active aux chaînes de valeur agricoles. 	<p>l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>développement et à la mise en œuvre, États membres</p>	<p>2035</p>
<p>Mettre en œuvre une protection sociale inclusive</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Institutionnaliser des systèmes de protection sociale qui garantissent l'assistance aux pauvres et protègent les personnes vulnérables contre les risques pesant sur leurs moyens de subsistance afin de promouvoir le développement agricole et, plus largement, la croissance économique. • Développer, mettre en œuvre des programmes de protection sociale et créer des filets de sécurité qui répondent aux 	<p>AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Partenaires au développement et à la mise en œuvre, États membres</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>vulnérabilités et aux défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans le secteur agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre des programmes de protection sociale qui contribuent à reconnaître, à réduire et à redistribuer le travail des femmes prestataires de soins. 			
<p>Promouvoir une rémunération décente, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la sécurité au travail pour les femmes dans le secteur des systèmes agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale pour les femmes et les jeunes travailleurs des systèmes agroalimentaires. • Aider les pays à élaborer des normes pour les lieux de travail dans les systèmes agroalimentaires qui soient exempts de harcèlement sexuel, conformément à la Convention C190 de l'OIT 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Agences des Nations Unies (OIT, ONU Femmes)</p>	
<p>Promouvoir l'innovation, la numérisation et la technologie agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'adoption de technologies et d'innovations agricoles adaptées aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. • Promouvoir et mener la recherche et le développement ainsi que la collecte de données sur l'agriculture pour mieux comprendre les besoins, les contraintes et les opportunités des femmes, des jeunes 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Partenaires au développement et à la mise en œuvre, États membres</p>	<p>2026-2035</p>

	<p>et des groupes vulnérables dans le système alimentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une alphabétisation numérique intégrée et inclusive et des outils appropriés qui encouragent la participation des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables et contribuent au développement agricole durable tout en promouvant des moyens de subsistance équitables. 			
<p>Résilience, adaptation aux changements climatiques et atténuation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et aider les États membres et les partenaires à intégrer des stratégies de résilience et d'atténuation des changements climatiques dans tous leurs plans qui renforcent la résilience des femmes, des jeunes et des agriculteurs marginalisés dans le système agroalimentaire tout en améliorant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et en contribuant au développement agricole durable face aux changements climatiques. • Inclure les femmes dans les structures et processus de prise de décision sur l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques aux niveaux local et national. 	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres		2026-2035
<p>Appui politique et institutionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'adoption de cadres politiques et juridiques inclusifs. 	Commission de l'UA, AUDA-	Partenaires au développement et	2026-2035

<p>renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer, examiner et réviser les politiques et les cadres juridiques existants liés à l'agriculture et aux systèmes alimentaires pour garantir qu'ils sont inclusifs. ○ Mener une étude auprès des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables pour aider à identifier des stratégies visant à accroître la participation inclusive au système alimentaire et à lutter contre les inégalités envers les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables. ○ Aider les États membres à concevoir des politiques et des programmes qui appuient la transformation rurale, notamment par la fourniture d'infrastructures rurales. ○ Renforcer les capacités et proposer des programmes de formation qui ciblent de manière spécifique les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés d'agriculteurs et d'entrepreneurs. ○ Créer des guichets spécifiques pour les femmes et les jeunes dans les mécanismes financiers nationaux pour le secteur agricole. 	<p>NEPAD, CER et États membres</p>	<p>à la mise en œuvre, États membres</p>	
--	--	------------------------------------	--	--

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des lignes de crédit et des garanties pour les entreprises et coopératives dirigées par des femmes dans le secteur agricole, en collaboration avec des institutions financières privées. ○ Consacrer 5% du budget agricole à des mesures ciblant les femmes et les jeunes afin d'accroître leur productivité agricole. 			
	●			

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
Objectif stratégique 5 : Bâtir des systèmes agroalimentaires résilients				
Investir dans les capacités humaines et biophysiques et les systèmes sociaux, institutionnels et de connaissances pour mieux comprendre, prévenir et anticiper les stocks majeurs qui affectent les systèmes agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les capacités des systèmes de connaissances pour mieux comprendre les chocs, les facteurs de stress et les menaces du système agroalimentaire et renforcer les modèles prédictifs. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> ● Renforcer les systèmes d'alerte précoce qui éclairent une prise de décision plus efficace et plus rapide et des mesures dotées d'un sens d'anticipation pour atténuer les perturbations. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2028

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les technologies agricoles de précision, notamment la télédétection et l'imagerie satellitaire combinée aux SIG, pour évaluer, surveiller et signaler en temps réel l'état des cultures, des pêcheries, du fourrage et du bétail. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans les actifs biologiques et physiques pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les systèmes agroalimentaires. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Faire face à l'impact de divers chocs et facteurs de stress sur des groupes spécifiques comme, les femmes, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones et les pays vulnérables et concevoir des mesures de réponse adaptées. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une paix durable par la résolution des conflits et des initiatives de consolidation de la paix. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
Renforcer la capacité d'absorption des systèmes agroalimentaires pour réduire au minimum les dommages, protéger les moyens de subsistance et reconstruire en mieux en cas de	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le transfert des risques et les mesures de protection sociale telles que les instruments d'assurance, l'accès au crédit et les subventions aux prix des denrées alimentaires, qui aident les 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
choc	agriculteurs à gérer les risques et à se remettre des pertes.			
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les protocoles coordonnés et robustes d'intervention d'urgence et de rétablissement afin de minimiser les perturbations et de faciliter un rétablissement rapide. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Établir et renforcer la collaboration entre les acteurs locaux, nationaux et internationaux, afin de garantir une approche unifiée et efficace de la gestion des crises du système agroalimentaire. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2028
Promouvoir l'adaptation des systèmes agroalimentaires et des moyens de subsistance afin de réduire la vulnérabilité aux chocs et aux facteurs de stress majeurs	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans le développement, la mise à l'échelle et l'adoption d'une agriculture intelligente face au climat et d'une agriculture régénératrice. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2027-2028
	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'irrigation intelligente en utilisant des techniques telles que la récupération des eaux de pluie, des systèmes d'irrigation efficaces (par exemple, l'irrigation goutte à goutte), l'énergie solaire et un meilleur stockage de l'eau pour faire face aux précipitations irrégulières. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les systèmes agricoles et de culture tels que la production de 	Commission de l'UA, CER et	Partenaires techniques	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	cultures, de poissons et d'élevage pour renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires face aux changements climatiques et à d'autres chocs en dotant les agriculteurs d'outils pour gérer les risques, s'adapter aux conditions changeantes et veiller à la viabilité à long terme de leurs moyens de subsistance.	États membres	et financiers	
	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'exploitation des énergies renouvelables dans le secteur agricole, notamment les systèmes d'irrigation alimentés à l'énergie solaire et l'utilisation du biogaz et d'autres sources d'énergie renouvelables pour le traitement, le stockage et la cuisson après récolte, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre et la déforestation. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'utilisation de l'énergie éolienne et de la microhydraulique pour les opérations agricoles dans les zones appropriées. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
Améliorer les services de recherche et de vulgarisation agricoles inclusifs et réduire les	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des agriculteurs à utiliser des pratiques agricoles intelligentes face au climat 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
pertes et le gaspillage alimentaires	et des systèmes d'alerte précoce et à intégrer les connaissances locales.			
	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les agriculteurs des connaissances et des ressources nécessaires pour faire face aux défis des changements climatiques. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des recherches qui intègrent les connaissances locales et vulgariser les résultats de manière efficace 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les installations de stockage et les infrastructures de transport pour réduire au minimum les pertes post-récolte et le gaspillage alimentaire. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'adoption de pratiques et de technologies qui prolongent la durée de conservation des produits agricoles, comme l'amélioration du séchage, de l'emballage et de la réfrigération, et promouvoir des campagnes de sensibilisation et de changement de comportement pour réduire le gaspillage alimentaire au niveau des consommateurs. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
Investir dans des capacités de transformation à long terme pour	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir une intensification agricole durable pour accroître les 	Commission de l'UA, CER et	Partenaires techniques	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
créer des systèmes agroalimentaires fondamentalement différents, plus résilients et plus inclusifs	rendements, protéger les écosystèmes et améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus.	États membres	et financiers	
	<ul style="list-style-type: none"> Investir dans des infrastructures agroalimentaires robustes, notamment des systèmes de transport, de stockage et d'irrigation, afin de réduire les pertes post-récolte et la dépendance aux systèmes pluviaux, d'améliorer l'accès aux marchés et le commerce, et d'augmenter les revenus. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales et les marchés alimentaires. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la diversification des systèmes de culture, de pêche et d'élevage, afin de réduire la sensibilité des systèmes agroalimentaires aux changements climatiques et à d'autres chocs, et de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Préserver et utiliser les ressources génétiques traditionnelles ou autochtones pour promouvoir le 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	développement de variétés de cultures et de races de poissons et d'animaux d'élevage indigènes résilientes, diversifiées et nutritives et améliorer la disponibilité et la consommation de ces produits de cultures et d'animaux d'élevage.			
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la technologie et l'innovation pour stimuler la productivité, l'efficacité et la résilience agricoles, en particulier parmi les petits producteurs et les jeunes entrepreneurs. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un système fiable de données et d'inventaire des gaz à effet de serre pour faciliter les échanges sur les marchés du carbone. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Établir et maintenir des réserves alimentaires stratégiques nationales et régionales pour améliorer la sécurité alimentaire en période de perturbation. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir la diversification des moyens de subsistance pour réduire la dépendance à une seule culture (poisson ou à une seule race de 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035

Interventions clés	Activités principales	Entités responsables	Entités d'appui	Calendrier
	bétail), ce qui augmente ainsi la stabilité des revenus des ménages et réduit la vulnérabilité aux chocs.			
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir une gestion durable des terres pour réduire l'érosion et améliorer la santé des sols et la productivité agricole, la séquestration du carbone et la restauration des terres dégradées grâce à une gestion intégrée de la fertilité des sols, des pratiques de pâturage durables, le reboisement et le boisement. 	Commission de l'UA, CER et États membres	Partenaires techniques et financiers	2026-2035

Objectif stratégique 6 : Renforcer la gouvernance des systèmes agroalimentaires				
Assurer un leadership visionnaire fort et une appropriation parmi les parties prenantes aux systèmes agroalimentaires	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser, aligner et intégrer les stratégies du PDDAA dans les politiques nationales et régionales des systèmes agroalimentaires. Mobiliser les investissements publics et privés. Mettre en place des mécanismes de mobilisation des investissements du secteur privé. Renforcer le contrôle parlementaire pour améliorer la responsabilité et l'alignement 	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres	Organes parlementaires, autres parties prenantes, partenaires au développement	D'ici à la deuxième année

<p>Renforcer des mécanismes efficaces de coordination et de responsabilisation entre les acteurs du secteur agroalimentaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des réformes politiques nationales, régionales et transfrontalières (par exemple, normes sanitaires et phytosanitaires, gestion des ressources naturelles et développement de la chaîne de valeur). • Renforcer la coordination et les capacités des institutions de l'Union africaine. • Renforcer la gouvernance et le leadership des parties prenantes et des communautés dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi des politiques. 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Organismes parlementaires, autres parties prenantes, partenaires au développement, et organisations transfrontalières concernées</p>	<p>D'ici à la 3^e année</p>
<p>Donner des directives sur la mise en œuvre du PDDAA- 2026-2035</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des lignes directrices pour la mise en œuvre des politiques nationales et régionales des systèmes agroalimentaires. • Élaborer des lignes directrices pour mettre à jour le processus d'examen biennal du PDDAA, les données, les systèmes de gestion des connaissances et la responsabilité mutuelle. • Élaborer des lignes directrices pour la mobilisation des ressources des secteurs public et privé, y compris les budgets gouvernementaux, les fonds des donateurs et les investissements du secteur privé. • Élaborer des lignes directrices pour le renforcement des capacités du système à tous les niveaux. • Élaborer des lignes directrices pour la mise 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Autres parties prenantes, partenaires au développement, institutions techniques</p>	<p>D'ici à la deuxièm e année</p>

	<p>en œuvre et la coordination et établir des structures et des rôles et responsabilités clairs.</p>			
<p>Mettre en place des mécanismes de responsabilité mutuelle et d'amélioration continue de la gouvernance des systèmes agroalimentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Établir, renforcer et institutionnaliser des mécanismes de responsabilité mutuelle (c.-à-d. JSR, BR, dialogues nationaux) 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Organismes parlementaires, autres parties prenantes et partenaires au développement</p>	<p>D'ici à la 3e année</p>
<p>Mettre en place des politiques et cadres nationaux pour institutionnaliser les ressources et développer les capacités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer et consolider les processus NAIP et RAIP existants. Établir une ligne de mise en œuvre du PDDAA au sein des budgets nationaux, institutionnels et régionaux. Concevoir et mettre en place des instruments de financement multipartites aux niveaux national, régional et continental pour la mise en œuvre du PDDAA. 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Partenaires de développement et autres parties prenantes</p>	<p>D'ici à la deuxième année</p>
<p>Renforcer les capacités collectives et intégrées pour améliorer la prestation</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer le leadership politique. Améliorer les environnements favorables et les capacités organisationnelles. Développer et valoriser le capital humain. 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Partenaires de développement et autres parties prenantes</p>	<p>D'ici à la 3e année</p>
<p>Renforcer les partenariats et la</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un cadre de partenariat pour le PDDAA. 	<p>Commission de l'UA, AUDA-</p>	<p>Partenaires de développement et</p>	<p>D'ici à la</p>

collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les processus, les plateformes et les réseaux au niveau continental pour les rendre plus efficaces. • Développer ou renforcer les instruments et outils du PDDAA tels que le CAP-F et établir des plateformes de dialogue, de coordination et d'apprentissage multipartites. • Développer des partenariats stratégiques et renforcer les capacités des organisations nationales stratégiques et du secteur privé pour appuyer la mise en œuvre du PDDAA. • Développer et renforcer les partenariats stratégiques avec les institutions régionales et continentales clés. 	NEPAD, CER et États membres	autres parties prenantes	3e année
Renforcer les capacités institutionnelles et des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et décentraliser des plateformes de collaboration, de coordination et de dialogue multipartites. • Renforcer les capacités des équipes nationales et régionales du PDDAA et des plateformes d'acteurs. • Renforcer les plateformes numériques des systèmes agroalimentaires existants. • Repenser et héberger le système électronique d'examen biennal (<i>eBR</i>) du PDDAA à l'AUDA-NEPAD. 	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres	Autres intervenants	D'ici la deuxième année
Renforcer la capacité de gestion des	<ul style="list-style-type: none"> • Établir et renforcer un système d'appui aux connaissances du PDDAA aux niveaux national, régional et continental. 	Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et	Autres parties prenantes et institutions	D'ici à la deuxième

<p>connaissances fondées sur des données probantes pour le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et l'établissement de rapports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des lignes directrices et des outils pour les systèmes d'appui à la gestion des connaissances, dont le suivi et l'évaluation, l'apprentissage et l'établissement de rapports. • Mettre en place et renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation agroalimentaires aux niveaux national, régional et continental. 	<p>États membres</p>	<p>techniques</p>	<p>e année</p>
<p>Ressources pour la Stratégie et le plan d'action du PDDAA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser des fonds nationaux et extérieurs pour financer les priorités du PDDAA dans les PNIA et les PRIA • Mener des examens des dépenses publiques agricoles pour éclairer une utilisation efficace des ressources • Renforcer la capacité de l'équipe nationale de direction et de coordination du PDDAA à améliorer la planification, la coordination, la mobilisation des ressources et la responsabilisation. 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Partenaires de développement et autres parties prenantes</p>	<p>D'ici à la deuxième année</p>
<p>Stratégie de communication et de plaidoyer du PDDAA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des lignes directrices pour la communication et le plaidoyer et former les principaux experts et partenaires du PDDAA sur la communication, le plaidoyer et la gestion des connaissances. • Établir les capacités et institutionnaliser la communication, le plaidoyer et la gestion des connaissances au sein des structures de mise en œuvre du PDDAA. • Renforcer la structure et la capacité des 	<p>Commission de l'UA, AUDA-NEPAD, CER et États membres</p>	<p>Institutions techniques, autres parties prenantes et partenaires de développement</p>	<p>D'ici à la deuxième année</p>

	<p>champions du PDDAA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Repenser et renforcer la communication stratégique et les réseaux liés aux médias. ● Investir dans le renforcement de la marque, du positionnement et de la visibilité du PDDAA. ● Réviser la politique et le protocole de communication du PDDAA de l'UA pour le rendre agile, souple et adaptable aux tendances, aux facteurs susceptibles de les influencer et aux réalités actuelles. 			
--	--	--	--	--